SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Wednesday, April 25, 2018
Thursday, April 26, 2018

Issue No. 44

Consideration of a draft agenda (future business)

Seventh meeting:

Subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's international obligations

Thirteenth meeting:

Study on the impact and utilization of Canadian culture and arts in Canadian foreign policy and diplomacy, and other related matters

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le mercredi 25 avril 2018
Le jeudi 26 avril 2018

Fascicule n° 44

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

Septième réunion :

Teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les obligations internationales du Canada

Treizième réunion :

Étude sur l'impact de la culture et des arts canadiens sur la politique étrangère et la diplomatie du Canada ainsi que leur utilisation dans ces domaines, et d'autres questions connexes

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53984-53993

STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Anne C. Cools, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan
Bovey
Cordy
Cormier
Dawson
* Day
(or Mercer)
Greene
* Harder, C.P.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Housakos
Massicotte
Oh
Saint-Germain
* Smith
(or Martin)
Tannas
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Cormier replaced the Honourable Senator Saint-Germain (*April 26, 2018*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Frum (*April 25, 2018*).

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Ngo (*April 20, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Anne C. Cools

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan
Bovey
Cordy
Cormier
Dawson
* Day
(ou Mercer)
Greene
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Housakos
Massicotte
Oh
Saint-Germain
* Smith
(ou Martin)
Tannas
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Cormier a remplacé l'honorable sénatrice Saint-Germain (*le 26 avril 2018*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 25 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 20 avril 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2018
(96)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:15 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bovey, Cools, Cordy, Dawson, Greene, Housakos, Massicotte, Oh, Saint-Germain and Tannas (12).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn, Nadia Faucher and Daniel McBryde, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 15, 2018, the committee continued its consideration of the subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's international obligations. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 41.)*

WITNESSES:

Canada Border Services Agency:

Jennifer Lutfallah, Director General, Enforcement and Intelligence Programs.

Health Canada:

Eric Costen, Director General, Cannabis Legalization and Regulation Secretariat;

David Pellmann, Executive Director, Office of Medical Cannabis .

The chair made a statement.

Mr. Costen and Ms. Lutfallah made statements and answered questions.

At 5:19 p.m., the committee suspended.

At 5:22 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

At 5:46 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2018
(96)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bovey, Cools, Cordy, Dawson, Greene, Housakos, Massicotte, Oh, Saint-Germain et Tannas (12).

Également présents : Natalie Mychajlyszyn, Nadia Faucher et Daniel McBryde, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 février 2018, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les obligations internationales du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 41 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Agence des services frontaliers du Canada :

Jennifer Lutfallah, directrice générale, Programmes d'exécution de la loi et du renseignement.

Santé Canada :

Eric Costen, directeur général, Secrétariat de la légalisation et de la réglementation du cannabis;

David Pellmann, directeur exécutif, Bureau du cannabis médical.

La présidente ouvre la séance.

M. Costen et Mme Lutfallah font des exposés, puis répondent aux questions.

À 17 h 19, la séance est suspendue.

À 17 h 22, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce pendant la partie de la séance à huis clos.

À 17 h 46, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, April 26, 2018
(97)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:33 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bovey, Cools, Cormier, Dawson, Housakos, Massicotte, Oh and Tannas (9).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn, Nadia Faucher and Marion Ménard, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Mila Pavlovic, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 26, 2017, the committee continued its study on the impact and utilization of Canadian culture and arts in Canadian foreign policy and diplomacy, and other related matters. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 34.*)

WITNESSES:

Canadian Arts Coalition:

Frédéric Julien, Co-chair.

Canadian Artists' Representation:

Renuka Bauri, Communications and Advocacy Director.

The chair made a statement.

Mr. Julien made a statement and, together with Ms. Bauri, answered questions.

At 11:27 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le jeudi 26 avril 2018
(97)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 33, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Bovey, Cools, Cormier, Dawson, Housakos, Massicotte, Oh et Tannas (9).

Également présentes : Natalie Mychajlyszyn, Nadia Faucher et Marion Ménard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mila Pavlovic, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 26 octobre 2017, le comité poursuit son étude sur l'impact de la culture et des arts canadiens sur la politique étrangère et la diplomatie du Canada ainsi que leur utilisation dans ces domaines, et d'autres questions connexes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 34 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Coalition canadienne des arts :

Frédéric Julien, coprésident.

Le Front des artistes canadiens :

Renuka Bauri, directrice aux communications et à la promotion des droits.

La présidente ouvre la séance.

M. Julien fait un exposé puis, avec Mme Bauri, répond aux questions.

À 11 h 27, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marie-Eve Belzile

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2018

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, to which as referred the subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's international obligations, this day at 4:15 p.m. to consider the subject matter of the bill; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I call the meeting of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade to order.

We are meeting today to continue our examination of the subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts insofar as it relates to Canada's international obligations.

Before I turn to our witnesses, I'm going to ask senators to introduce themselves.

Senator Greene: Senator Greene from Nova Scotia.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Oh: Victor Oh from Ontario.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Paul J. Massicotte from Quebec.

[*English*]

Senator Bovey: Patricia Bovey from Manitoba.

Senator Cordy: Jane Cordy from Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

Senator Dawson: Dennis Dawson from Quebec.

[*English*]

The Chair: And Raynell Andreychuk from Saskatchewan.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les obligations internationales du Canada, se réunit aujourd'hui à 16 h 15 pour étudier la teneur du projet de loi, puis poursuit à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Nous nous réunissons aujourd'hui afin de poursuivre notre étude de la teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les obligations internationales du Canada.

Avant de donner la parole à nos témoins, j'aimerais demander aux sénateurs de se présenter.

La sénatrice Greene : Sénatrice Greene, Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, je représente l'Alberta.

Le sénateur Oh : Victor Oh, Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Paul J. Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, je représente le Manitoba.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

Le sénateur Dawson : Dennis Dawson, du Québec

[*Traduction*]

La présidente : Je m'appelle Raynell Andreychuk et je représente la Saskatchewan.

Our witnesses are returning today. On your behalf, I want to thank them for coming. We were in the middle of votes at one point and weren't sure exactly when we could fit all the witnesses in. They have very kindly said that they would be pleased to return, and they are before us today. They are witnesses that we had called for some clarifications and explanations.

We have from the Canadian Border Services Agency Ms. Jennifer Lutfallah, Director General, Enforcement and Intelligence Programs; and from Health Canada, Mr. Eric Costen, Director General, Cannabis Legalization and Regulation Secretariat; and Mr. David Pellmann, Executive Director, Office of Medical Cannabis.

The witnesses are free to make their opening statements. Then we are going to go to questions.

We called Health Canada, in particular, because there are import and export considerations that may be international and they are brought here for that purpose.

Ms. Lutfallah is here because we understand that there could be some cross-border issues that affect protocols, treaties, et cetera, with either our neighbouring country or any other country. Those were the areas of international consideration that we've brought the witnesses before us to discuss.

Eric Costen, Director General, Cannabis Legalization and Regulation Secretariat, Health Canada: Thank you very much, chair. We are very happy to come back on this rainy day.

Honourable senators, thank you very much for the opportunity to appear before you today. I will provide a brief overview of the government's approach to legalizing and strictly regulating cannabis, but specifically to describe the relevant regulatory provisions and the processes as they pertain to the importation and exportation of cannabis.

As you've all heard, the government is taking a public health approach to the legalization and regulation of cannabis which builds on the strict regulatory controls that are in place today.

Bill C-45 proposes comprehensive, national rules to control the production, distribution, sale and possession of cannabis in Canada.

Nos témoins d'aujourd'hui sont de retour parmi nous pour la deuxième fois. En votre nom à tous, je tiens à les en remercier. Nous étions au beau milieu d'une séance de votes, la fois précédente, et ne savions plus exactement quand nous pourrions arriver à entendre tous les témoins. Ils ont eu la gentillesse de nous proposer de revenir, si bien qu'ils sont ici aujourd'hui. Nous les avions invités à témoigner pour nous fournir des précisions et des explications.

Nous recevons Mme Jennifer Lutfallah, directrice générale des Programmes d'exécution de la loi et du renseignement à l'Agence des services frontaliers du Canada, ainsi que M. Eric Costen, directeur général au Secrétariat de la légalisation et de la réglementation du cannabis à Santé Canada, de même que son collègue David Pellmann, directeur exécutif du Bureau du cannabis médical.

Les témoins peuvent maintenant nous présenter leurs exposés. Nous leur poserons ensuite quelques questions.

Je souligne que nous avons invité des témoins de Santé Canada, en particulier, parce qu'il y a des questions d'importation et d'exportation à prendre en considération, dans une perspective internationale, et c'est ce qui les amène ici.

Mme Lutfallah est ici parce que nous sommes conscients qu'il pourrait y avoir des problèmes transfrontaliers en ce qui touche les protocoles, les conventions et toutes les autres ententes que nous pouvons avoir avec notre voisin ou tout autre pays. Ce sont donc les considérations internationales dont nous avons invité les témoins à venir discuter avec nous.

Eric Costen, directeur général, Secrétariat de la légalisation et de la réglementation du cannabis, Santé Canada : Merci infiniment, madame la présidente. Nous sommes très heureux de revenir vous voir en cette journée pluvieuse.

Honorables sénateurs, je vous remercie beaucoup de me permettre de comparaître devant vous aujourd'hui. Je vous présenterai un bref aperçu de l'approche du gouvernement quant à la légalisation et à la réglementation stricte du cannabis. Je vous décrirai en particulier les dispositions réglementaires pertinentes et les règles qui entourent l'importation et l'exportation de cannabis.

Comme vous l'avez tous entendu, le gouvernement aborde la légalisation et la réglementation du cannabis sous l'angle de la santé publique et se fonde sur les contrôles réglementaires stricts déjà en place.

Le projet de loi C-45 propose des règles nationales détaillées afin de régir la production, la distribution, la vente et la possession de cannabis au Canada.

The implementation of Bill C-45 will be supported by regulations enacted in a number of areas, such as issuing licences and permits for regulated activities, establishing standards for security and product quality, setting out restrictions for packaging and labelling and enabling continued access to cannabis for medical purposes.

Details on the government's proposed regulatory framework are outlined in two documents which have been published in recent months.

Canada is recognized as a world leader in regulating the production of cannabis for medical purposes through the existing Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations.

With over 100 licensed producers serving approximately 300,000 patients, Canada has gained considerable experience and expertise in regulating cannabis.

[*Translation*]

The government's approach to regulating cannabis in the future, should Parliament pass Bill C-45, will build upon and enhance these well-established regulatory requirements which have been in place since 2013.

[*English*]

A few examples of these regulatory controls include robust personnel and physical security controls to prevent organized crime from infiltrating or influencing the regulated industry and to protect public safety, plain packaging and labelling requirements to protect young people and others from inducements to use cannabis, regular inspections supported by detailed record keeping in order to monitor industry activities and equip the regulator to take appropriate compliance and enforcement action, and a modern inventory tracking system and diversion control measures via a new cannabis tracking system to prevent diversion into and out of the regulated supply chain.

As I understand it, this is an area of particular interest to this committee, I would like to take a few minutes to talk about the import and export of cannabis.

To begin, I want to be very clear that unless authorized under the proposed cannabis act for medical or scientific purposes, the importation and exportation of cannabis is prohibited. It is also prohibited, unless authorized, to possess cannabis for the purpose of exporting it.

Le projet de loi C-45 s'accompagnera de dispositions réglementaires sur divers éléments comme les permis et les licences accordés pour les activités réglementées, l'établissement de normes de sécurité et de qualité, les restrictions en matière d'emballage et d'étiquetage et l'accès continu au cannabis à des fins médicales.

Les détails du cadre réglementaire proposé par le gouvernement sont présentés dans deux documents publiés au cours des derniers mois.

Le Canada est un leader mondial de la réglementation de production de cannabis à des fins médicales grâce à l'actuel Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales.

Nous avons déjà plus de 100 producteurs autorisés qui répondent aux besoins d'environ 300 000 patients, de sorte que le Canada a déjà acquis une expérience et une expertise considérable dans la réglementation du cannabis.

[*Français*]

Si le projet de loi C-45 devait obtenir l'approbation du Parlement, ces dispositions réglementaires bien établies, qui sont en place depuis 2013, constitueront la base de l'approche du gouvernement concernant la réglementation du cannabis.

[*Traduction*]

À titre d'exemple de contrôles réglementaires, notons les règles robustes régissant la sécurité physique et le personnel, afin d'éviter toute infiltration ou influence du crime organisé dans cette industrie réglementée et de protéger la sécurité publique; il y a aussi les dispositions sur l'emballage et l'étiquetage neutres qui visent à protéger les jeunes et les autres personnes contre toute incitation à consommer du cannabis; les inspections périodiques et la tenue de registres détaillés pour consigner toutes les activités de l'industrie et permettre à l'organisme de réglementation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la conformité; de même qu'un système moderne de suivi des stocks et des mesures de prévention des détournements pour éviter que du cannabis réglementé ne soit détourné hors de la chaîne d'approvisionnement réglementée ou que du cannabis illicite ne s'y intègre.

Si j'ai bien compris, c'est une question qui intéresse particulièrement le comité. Je prendrai donc quelques minutes pour vous parler de l'importation et de l'exportation de cannabis.

Pour commencer, je tiens à souligner très clairement que sauf autorisation, conformément au projet de loi concernant le cannabis à des fins médicales ou scientifiques, l'importation et l'exportation de cannabis sont interdites. Il est également interdit, sauf autorisation, de posséder du cannabis à des fins d'exportation.

There are provisions that allow Health Canada to authorize the import and the export of cannabis for very specific purposes. These provisions exist today as a part of the Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations. And Bill C-45 proposes to maintain those current rules regarding importation and exportation of cannabis.

First, any and all movement of cannabis must take place within the confines of our international obligations and the laws of other countries. Cannabis cannot be moved across the border without the specific permission of the country of origin and the country of final destination.

[*Translation*]

The permits required to move cannabis across the border are very specific as to the product and quantity that can be moved; the mode of transportation and travel route; who can legally send or receive the product; and the period of time the permit is valid. Health Canada may suspend or revoke a permit if any of the conditions are not met.

With regard to why cannabis might be imported or exported internationally, international obligations established under the 1961 Single Convention on Narcotic Drugs limit the importation and exportation of cannabis to medical and scientific purposes such as for clinical trials, for testing, or the establishment of a medical regime in a foreign country.

[*English*]

To be clear, Canadian cannabis producers are not permitted to export cannabis for non-medical purposes, even to markets where the consumption of cannabis for non-medical purposes is legal. Likewise, another country cannot supply cannabis for non-medical purposes for sale in Canada.

The unauthorized international cross-border movement of cannabis will remain a serious criminal offence under Bill C-45. It would be subject to enforcement action up to and including criminal investigation and prosecution.

Health Canada's website provides information regarding considerations that the department takes into account in its assessment of a request to import or export when it's received from a licensed producer.

Bill C-45 sets the conditions for a legal and regulated cannabis industry to emerge within Canada, which is intended to protect public health, protect youth and displace an illegal market while mitigating the risks of involvement by organized crime.

Il y a des dispositions qui permettent à Santé Canada d'autoriser l'importation et l'exportation de cannabis à des fins très particulières. Ces dispositions font déjà partie du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales, et le projet de loi C-45 propose simplement de maintenir les règles actuelles sur l'importation et l'exportation de cannabis.

Premièrement, tout déplacement de cannabis doit respecter nos obligations internationales et les lois des autres pays. Nul ne peut transporter de cannabis au-delà de la frontière sans la permission expresse du pays d'origine et du pays de destination finale.

[*Français*]

Les permis requis pour déplacer du cannabis au-delà de la frontière sont très précis, ainsi qu'en ce qui concerne le produit et la quantité qui peuvent être transportés, le mode de transport et l'itinéraire du voyage, qui peut légalement envoyer ou recevoir le produit et la période de validité du permis. Santé Canada peut suspendre ou révoquer un permis si l'une des conditions n'est pas remplie.

Quant aux raisons pour lesquelles le cannabis pourrait être importé ou exporté à l'échelle internationale, les obligations internationales établies en vertu de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 limitent l'importation et l'exportation du cannabis à des fins médicales et scientifiques, telles que les essais cliniques, l'analyse ou l'établissement d'un régime médical dans un pays étranger.

[*Traduction*]

Autrement dit, les producteurs de cannabis canadiens n'ont pas le droit d'exporter du cannabis à des fins non médicales, même vers les marchés où la consommation de cannabis à des fins non médicales est légale. De même, aucun pays ne peut exporter au Canada du cannabis à des fins non médicales, destiné à la vente au Canada.

Ainsi, les mouvements transfrontaliers internationaux de cannabis non autorisés continueront de constituer une infraction criminelle grave sous le régime du projet de loi C-45. Ces actes pourront faire l'objet de mesures d'application de la loi allant jusqu'à l'enquête criminelle et à des poursuites.

Santé Canada fournit sur son site web de l'information sur les éléments que le ministère prend en compte lorsqu'il évalue une demande d'importation ou d'exportation de cannabis de la part d'un producteur autorisé.

Le projet de loi C-45 établit les conditions nécessaires à l'émergence d'une industrie légale et réglementée de production de cannabis au Canada, dans le but de protéger la santé publique, de protéger les jeunes et de remplacer le marché illicite tout en réduisant les risques d'infiltration du crime organisé.

The Canadian Border Services Agency is here to speak today and will provide you with some more information about how they will enforce Bill C-45 at the border should it receive Royal Assent.

The Chair: Thank you.

Jennifer Lutfallah, Director General, Enforcement and Intelligence Programs, Canada Border Services Agency: Thank you, Madam Chair, and good afternoon to all members of the committee. I am pleased to be here to assist the committee in its study of Bill C-45 as it relates to Canada's borders.

[*Translation*]

As the committee is aware, the Canada Border Services Agency administers over 90 acts and regulations at ports of entry on behalf of other federal government departments, provinces and territories.

[*English*]

The CBSA assists Health Canada in administering and enforcing Health Canada acts and regulations that relate to travellers, conveyances, cargo and certain controlled, prohibited, hazardous or regulated goods, including the Controlled Drugs and Substances Act.

The Controlled Drugs and Substances Act establishes the legislative framework that regulates the possession, import, export, production, assembly, distribution, sale, transport, provision, sending and delivery of controlled substances and precursors that can be used in the manufacture of illegal drugs. All activities are prohibited unless authorized by regulation or exemption.

There are various regulations under the act that set out the circumstances under which legitimate activities with controlled substance and precursors are permitted.

Currently under the Customs Act, the CBSA has the authority to inspect goods being imported into Canada. That same act compels exporters to report goods leaving the country, and Bill C-45 would put into place a strict framework for controlling the importation and exportation of cannabis.

Travellers are required to present themselves to an officer, answer truthfully to questions posed by an officer and report goods upon arrival into Canada. Whether declared or undeclared, cannabis may be detained under the Customs Act. If unreported, it can be seized and detained by the CBSA, who would notify the RCMP or the local police of jurisdiction and who would collect the cannabis on behalf of Health Canada and dispose of it.

Une représentante de l'Agence des services frontaliers du Canada est également ici aujourd'hui pour vous parler de la façon dont elle compte faire appliquer le projet de loi C-45 à la frontière s'il reçoit la sanction royale.

La présidente : Merci.

Jennifer Lutfallah, directrice générale, Programmes d'exécution de la loi et du renseignement, Agence des services frontaliers du Canada : Merci, madame la présidente, et bonjour à tous les membres du comité. Je suis ravie d'être ici afin de faciliter votre examen du projet de loi C-45 en ce qui concerne les frontières du Canada.

[*Français*]

Comme vous le savez, l'Agence des services frontaliers du Canada voit à l'application de plus de 90 lois et règlements aux points d'entrée pour d'autres ministères fédéraux et pour les provinces et les territoires.

[*Traduction*]

L'ASFC aide Santé Canada à appliquer les lois et les règlements relevant de Santé Canada qui visent les voyageurs, les moyens de transport, le fret et certains produits contrôlés, interdits, dangereux ou réglementés, dont la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Cette dernière établit le cadre législatif qui régit la possession, l'importation, l'exportation, la production, l'assemblage, la distribution, la vente, le transport, la fourniture, l'envoi et la livraison de substances désignées et de précurseurs qui peuvent être utilisés dans la fabrication de drogues illicites. Toutes ces activités sont interdites sauf si elles sont autorisées en vertu de la réglementation ou si elles font l'objet d'une exemption.

Les divers règlements d'application de la loi définissent les circonstances dans lesquelles les activités légitimes avec des substances désignées et des précurseurs sont permises.

Actuellement, la Loi sur les douanes autorise l'ASFC à inspecter les marchandises importées au Canada, tandis qu'elle oblige les exportateurs à déclarer les marchandises qui quittent le pays. Le projet de loi C-45 mettra en œuvre un cadre rigoureux pour le contrôle de l'importation et de l'exportation de cannabis.

Les voyageurs sont tenus de se présenter à un agent, de répondre sincèrement aux questions posées par un agent et de déclarer les marchandises en leur possession à leur arrivée au Canada. Qu'il soit déclaré ou non, le cannabis peut être retenu en vertu de la Loi sur les douanes. S'il n'est pas déclaré, il peut être saisi et retenu par l'ASFC, qui en aviserait alors la GRC ou la police locale compétente qui prendrait possession du cannabis au nom de Santé Canada et en disposerait.

Turning over to the Immigration and Refugee Protection Act, that is the act that governs the admissibility of foreign nationals and permanent residents into Canada. The CBSA may deny entry to those who import cannabis into our country. Additionally, our officers have the authority to arrest persons who attempt to import illicit drugs across the border. None of these authorities would change under the new legislation with respect to cannabis.

In summary, the proposed legislation maintains the existing control framework associated with the prohibition of the cross-border movement of cannabis by moving cannabis-related provisions from the Controlled Drugs and Substances Act into the proposed cannabis act.

Travellers, mail, courier and commercial shipments will continue to be examined by the CBSA for cannabis. Enforcement measures will continue to be undertaken as required.

We are a significant partner in the Government of Canada's strategy to protect public health and safety and deter criminal activity related to cannabis. Funding of approximately $40 million over five years is being provided to the CBSA for the implementation of Bill C-45. This funding will allow us to undertake various actions and activities, including investing in our front line and increasing our capacity through additional personnel, developing awareness tools to inform travellers of the continued prohibition of the cross-border movement of cannabis, as well as other activities.

Madam Chair, the CBSA remains committed to vigilantly enforcing the legislation regarding cannabis while maintaining the free flow of legitimate trade and travellers across the border.

At this time, I would be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you for your presentations.

Senator Cordy: There is going to be a proposed awareness campaign in terms of what people can bring back and forth across the border. We still get Americans who think they can take their guns across the border. They lose their guns and don't quite understand it. So I'm not quite sure how big an awareness campaign we have to make to ensure that Canadians will understand that they can't cross the border. That is my first question.

Still related to that, cannabis is illegal federally in the United States but it's legal in certain states, one of them being Washington State and another one is Alaska, which would be pretty close to British Columbia. Would it be legal or illegal to

Ensuite, c'est la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés qui régit l'admissibilité des ressortissants étrangers et des résidents permanents au Canada. L'ASFC peut refuser l'entrée aux personnes qui importent du cannabis dans notre pays. En outre, nos agents ont le pouvoir d'arrêter des personnes qui tentent d'importer des drogues illicites au-delà de la frontière. Aucun de ces pouvoirs ne changerait sous le régime de la nouvelle loi sur le cannabis.

En résumé, le projet de loi maintient le cadre de contrôle en vigueur associé à l'interdiction du mouvement transfrontalier de cannabis, mais transfère les dispositions relatives au cannabis de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances au projet de loi sur le cannabis.

Les voyageurs, les expéditions par la poste ou par messagerie et les expéditions commerciales seront toujours inspectés par l'ASFC pour déceler la présence de cannabis. Des mesures d'application de la loi continueront d'être mises en œuvre au besoin.

L'ASFC est un partenaire important dans la stratégie du gouvernement du Canada qui vise à protéger la santé et la sécurité publique et à réprimer l'activité criminelle relative au cannabis. L'ASFC recevra environ 40 millions de dollars sur cinq ans aux fins de la mise en application du projet de loi C-45. Ce financement permettra à l'agence de prendre des mesures particulières, soit d'investir dans la capacité de traitement en première ligne à la frontière grâce à l'ajout de personnel et de créer des outils de sensibilisation afin d'informer les voyageurs du maintien de l'interdiction visant le mouvement transfrontalier de cannabis, entre autres.

Madame la présidente, l'ASFC demeure résolue à mettre en application avec vigilance les dispositions législatives visant le cannabis tout en préservant la libre circulation des voyageurs et des marchandises légitimes à la frontière.

Je serai maintenant ravie de répondre à vos questions.

La présidente : Je vous remercie de vos exposés.

La sénatrice Cordy : On propose de mener une campagne de sensibilisation sur ce que les gens peuvent transporter au-delà de la frontière. Or, on voit encore des Américains qui pensent pouvoir emmener leurs fusils lorsqu'ils traversent la frontière. Ils les perdent et ne comprennent pas très bien pourquoi. Je me demande donc si nous pourrons mener une campagne de sensibilisation assez puissante pour que les Canadiens comprennent bien qu'ils ne peuvent pas en transporter au-delà de la frontière. C'est ma première question.

Dans la même veine, je rappelle que le cannabis demeure illicite aux États-Unis, à l'échelle fédérale, bien que sa consommation soit permise dans certains États, notamment dans l'État de Washington et en Alaska, deux États situés très près de

cross the border from Canada into Washington or into Alaska with cannabis or the reverse, come from Alaska or come from Washington into Canada with cannabis, or is it the federal laws that will prevail?

la Colombie-Britannique. Ainsi, serait-il légal ou illégal de transporter du cannabis au-delà de la frontière canadienne quand on se rend dans l'État de Washington ou en Alask.. ou à l'inverse, quand on entre au Canada depuis l'État de Washington ou l'Alaska, ou est-ce que ce seront les lois fédérales qui prévaudront?

Ms. Lutfallah: I'm going to take your second question first.

Mme Lutfallah : Je répondrai d'abord à votre deuxième question.

As you know, it is U.S. Customs and Border Protection that is responsible for the border for the United States. That is a federal agency and federal law will reign across the frontier.

Comme vous le savez, c'est la Customs and Border Protection qui a la responsabilité d'assurer la protection de la frontière aux États-Unis. Il s'agit d'un organisme fédéral, et c'est la loi fédérale qui régit la frontière.

That being said, the reverse is true for Canadians crossing the border. They cannot cross, obviously, from B.C. to Washington with cannabis.

Cela dit, l'inverse est aussi vrai pour les Canadiens qui traversent la frontière. Évidemment, ils ne peuvent pas traverser la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington avec du cannabis.

In terms of the campaign, I agree with you that it's going to have to be a multifaceted campaign. I can speak for the Canadian Border Services Agency. We are going to be installing signage at high traveller ports of entry to inform people that it is illegal to take cannabis out of the country and into the United States. As well, we will be erecting signs and we will be undertaking public campaigns. Commercials will be released informing Canadians what their obligations are with respect to cannabis.

Pour ce qui est de la campagne de sensibilisation, je conviens avec vous qu'elle devra comprendre divers volets. Je ne peux que vous parler de l'Agence des services frontaliers du Canada. Nous installerons des affiches aux points d'entrée très achalandés pour informer la population du fait qu'il est illégal de transporter du cannabis hors du pays et d'en faire entrer aux États-Unis. De même, nous installerons des panneaux et déploierons des campagnes d'éducation publique. Nous diffuserons des messages publicitaires afin d'informer les Canadiens de leurs obligations à l'égard du cannabis.

GAC, I understand, is also going to be updating its traveller awareness website so that Canadians are aware they are not to take cannabis out of the country.

D'après ce que je comprends, le gouvernement du Canada devrait aussi mettre à jour son site web d'information aux voyageurs pour que les Canadiens sachent qu'ils ne peuvent pas transporter de cannabis hors du pays.

Senator Cordy: Thank you. Last week we had witnesses who shared concerns about the UN Convention on the Rights of the Child. I wonder if you could tell us how Health Canada will coordinate with other federal agencies and departments, not only within Canada, but outside of Canada that share responsibility regarding protection of the child. That was an issue that was raised and I wonder if you could put our minds at ease that those things are being taken care of.

La sénatrice Cordy : Merci. La semaine dernière, nous avons reçu des témoins qui nous ont fait part de leurs préoccupations à l'égard de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Je me demande si vous pouvez nous dire comment Santé Canada coordonnera ses efforts à ceux des autres organismes et ministères fédéraux qui ont une part de responsabilité dans la protection de l'enfant, non seulement au Canada, mais à l'extérieur du pays. C'est une question qui a été posée, et je me demande si vous pouvez nous rassurer un peu en nous garantissant qu'il y aura une coordination en ce sens.

Mr. Costen: I can try to answer that. When we talk about the bill being founded on a public health approach, what we really mean is there are a whole series of measures, some are legislative in the bill directly, some are programmatic with respect to say, for instance, programs that will help community-based organizations promote a better understanding of the risks of using cannabis all with a view to minimizing the harms and reducing the number of young people who use cannabis and who have access to it.

M. Costen : Je peux essayer de vous répondre. Quand nous disons que le projet de loi se fonde sur une approche de santé publique, nous voulons dire qu'il y a toute une série de mesures, dont certaines sont de nature législative et se trouvent directement dans le projet de loi, mais d'autres relèveront davantage de programmes destinés à aider les organismes communautaires à mieux informer la population des risques liés à la consommation de cannabis et à réduire le plus possible les torts qu'il peut causer ainsi que le nombre de jeunes qui consomment du cannabis et y ont accès.

I could go on at quite some length to describe a variety of different regulatory controls that we imagine being putting in place that are very much inspired by the country's success in using strict regulations to decrease tobacco consumption rates and so on and so forth.

There are many facets of the bill precisely and then the regulations and the programs that would follow that look specifically to protect children, to protect young people.

The degree to which we will closely monitor and evaluate the impact of those interventions and how those can correspondingly assist the government in meeting its obligation under the UN Convention on the Rights of the Child working with all the implicated federal agencies as well as the civil society organizations, I think it's quite a complementary exercise.

Senator Oh: Thank you, witnesses. We had a gentleman, Mr. Len Saunders, who testified at the National Security and Defence Committee and told us that any admission at the border that a Canadian has ever used marijuana can immediately lead to a lifetime ban from entering the U.S. He personally sees one or two such cases every week.

To what extent has this been assessed? Do you know how many Canadians are aware of this situation?

Ms. Lutfallah: When legalization of cannabis is done in Canada, it will remain, obviously, a federal offence at the U.S. level. Right now the United States has the authority to declare someone inadmissible for cannabis use as well as other crimes related to cannabis.

At the end of the day, we've had discussions with our counterparts at Customs and Border Protection and they have indicated that they are not changing their posture at the border.

So what I mean by that is that when a Canadian goes to the border and is seeking entry into the United States, right now it's not a mandatory question being administered by their officers. Based on the feedback we've received from them, from various levels, that will be maintained at the border. However, that being stated, if there are indicators on an individual's files or there are indicators in their behaviour when they are in front of that CPB officer, they can be referred into a secondary examination.

At that point, there may be some type of questioning with respect to cannabis use and so forth, but it would be indicator-based and based on the information we have so far, it's not going to be a mandatory question at the frontline.

Senator Oh: But we all know that U.S. immigration officers are not the friendliest persons in the world.

Je pourrais vous décrire en détail la panoplie de contrôles réglementaires que nous prévoyons mettre en place et qui sont très inspirés des succès du Canada à ce jour avec la réglementation stricte du tabac pour faire diminuer le tabagisme, entre autres.

Ce projet de loi comporte de nombreuses facettes bien précises, mais il sera suivi d'un règlement et de programmes qui viseront notamment à protéger les enfants et les jeunes.

Je pense qu'il est assez difficile de dire pour l'instant à quel point nous en ferons un suivi serré, nous évaluerons l'effet de ces interventions et elles pourront aider le gouvernement à respecter ses obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, de concert avec tous les organismes fédéraux et les organisations de la société civile concernées.

Le sénateur Oh : Je remercie nos témoins. Nous avons entendu un monsieur, Len Saunders, qui a affirmé devant le comité de la sécurité nationale et de la défense que si un Canadien admet à la frontière avoir déjà consommé de la marijuana, il peut être immédiatement interdit à vie d'entrée aux États-Unis. Il voit personnellement un ou deux cas du genre chaque semaine.

Dans quelle mesure avez-vous évalué la chose? Savez-vous combien de Canadiens sont au courant de cela?

Mme Lutfallah : Quand le cannabis sera légalisé au Canada, sa consommation demeurera évidemment une infraction fédérale aux États-Unis. À l'heure actuelle, les États-Unis ont le pouvoir de déclarer une personne inadmissible pour cause de consommation de cannabis ou en raison d'autres crimes commis relativement au cannabis.

En définitive, nous en avons discuté avec nos homologues de la Customs and Border Protection, et ils nous ont indiqué ne pas avoir l'intention de changer leur approche à la frontière.

Je veux dire que quand un Canadien se présente à la frontière et qu'il demande à entrer aux États-Unis, il ne s'agit actuellement pas d'une question que les agents américains doivent obligatoirement poser. D'après ce qu'on nous a dit, aux États-Unis, à divers niveaux hiérarchiques, cela ne changera pas. Cela dit, s'il y a des indicateurs dans le dossier de la personne ou dans son comportement lorsqu'elle se présente devant un agent de la CPB, elle peut faire l'objet d'un second examen.

Il pourrait alors y avoir des questions sur sa consommation de cannabis, entre autres, mais d'après l'information que nous avons jusqu'à maintenant, ces questions ne seraient posées qu'en présence d'indicateurs seulement, elles ne seraient pas obligatoirement posées en première ligne.

Le sénateur Oh : Nous savons tous que les agents d'immigration américains ne sont pas les personnes les plus amicales au monde.

We have 1.6 million or more people crossing the borders every year. To my understanding, we already have, roughly, about 6,000 people who are turned back every year and there could be any reason, not necessarily all related to marijuana cases.

Global Affairs and CBSA have not been able to come to some kind of terms on marijuana?

Ms. Lutfallah: I'm sorry? Could you please repeat the last part?

Senator Oh: The CBSA has not been able to come to some kind of agreement with U.S. You said earlier they have no intention to change, am I right?

Ms. Lutfallah: They are not changing their posture at the border. They are not. We have been having numerous conversations with our counterparts in the United States from very high levels to the working level to understand what the impact would be on Canadians.

With respect to an agreement and having the Americans sign an agreement, I think our minister is very clear that it would be highly unlikely that the United States would want to sign that agreement because you are limiting the discretion of an officer at the frontline, the same way you are limiting the discretion of our officers. We need to look at every avenue and indicator at assessing whether or not you are a threat, whether you are a criminal seeking entry into our country. The same is true for the Americans.

Senator Oh: Thank you.

Ms. Lutfallah: In terms of Canadians being found inadmissible to the United States, I believe last year every day across the border 400,000 Canadians were seeking entry into the U.S. and less than 0.06 per cent were found inadmissible, and that's for a variety of reasons. So it's a very low rate of admissibility.

Americans coming into our country, on the whole, it's also a very low rate of admissibility but it relates to DUI. A lot of them are found inadmissible for DUI. So we have the situation on both sides of the border.

Senator Oh: Do you have any comment?

Mr. Costen: Maybe a very general comment, which is in so many parts of the debate and the discussion about changing the legal status of cannabis. I personally think it's helpful to remember that despite it being illegal today, we have, I think, about four or five million Canadians who report using cannabis right now. So the risk that is being discussed currently is legitimate, it's real, but it's also a risk that is present today, inasmuch as it will be potentially a risk going forward.

Il y a 1,6 million, de personnes ou plus, qui traversent ces frontières chaque année. À ma connaissance, il y a déjà environ 6 000 personnes qui se font refuser l'entrée aux États-Unis chaque année, pour toutes sortes de raisons et pas nécessairement toujours pour des raisons liées à la marijuana.

Affaires mondiales et l'ASFC ne sont-ils toujours pas parvenus à une entente sur la marijuana?

Mme Lutfallah : Je m'excuse? Pourriez-vous répéter la dernière partie de la question?

Le sénateur Oh : L'ASFC n'a toujours pas réussi à parvenir à une entente avec les États-Unis. Vous avez mentionné, un peu plus tôt, qu'ils n'avaient pas l'intention de changer leurs façons de faire, n'est-ce pas?

Mme Lutfallah : Ils ne changeront pas leur approche à la frontière, non. Nous avons déjà eu de nombreuses conversations avec nos homologues des États-Unis, à de très hauts niveaux jusque sur le terrain, afin de bien comprendre l'effet de cette décision sur les Canadiens.

Concernant la possibilité que les Américains signent un accord avec nous, je pense que notre ministre a affirmé très clairement qu'il serait très peu probable que les États-Unis acceptent de signer un tel accord, parce qu'ils se trouveraient à limiter le pouvoir discrétionnaire des agents de première ligne, du côté américain comme du côté canadien. Les agents doivent pouvoir examiner tout indice ou indicateur possible pour déterminer si une personne représente une menace ou s'il s'agit d'un criminel qui cherche à entrer au pays. La même chose vaut pour les Américains.

Le sénateur Oh : Merci.

Mme Lutfallah : Au sujet des Canadiens déclarés inadmissibles aux États-Unis, je pense que l'an dernier, 400 000 Canadiens ont demandé à entrer aux États-Unis chaque jour et que moins de 0,06 p. 100 d'entre eux y ont été déclarés inadmissibles, pour toutes sortes de raisons. C'est donc un très faible taux d'inadmissibilité.

Le taux d'inadmissibilité des Américains dans notre pays est également très faible, en fait, et bon nombre de ceux qui sont refoulés à la frontière le sont pour conduite avec les facultés affaiblies. C'est la même chose des deux côtés de la frontière.

Le sénateur Oh : Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Costen : De manière très générale, peut-être, j'ajouterais que quand on parle de changer le statut juridique du cannabis, quel que soit l'enjeu étudié, je trouve personnellement qu'il ne faut pas oublier que, malgré qu'il soit encore illicite aujourd'hui, il y a environ quatre ou cinq millions de Canadiens qui déclarent consommer du cannabis en ce moment. Le risque est donc tout à fait réel et possible, mais c'est déjà un risque présent aujourd'hui, comme ce sera un risque après la légalisation.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Thank you for your presentations. My first question is for Mr. Costen. Concerning businesses, since the law will prohibit the import or export of non-medical cannabis, no issue at the border will lead to situations different from the current one.

Mr. Costen: That is correct.

Senator Saint-Germain: Fine.

My second question concerns citizens, and is addressed to Ms. Lutfallah. Once the law has been sanctioned and is in effect, so once cannabis has been legalized, the American federal authority at the borders will not change the monitoring and security measures that are already in place in any way. The principle of the continuity measure will apply, and existing controls will continue to be applied according to the same criteria; is that correct? No additional border control measure is planned at this time.

[*English*]

My question is only to be sure that once the cannabis bill is enforced on the American frontier, the federal authorities will still exert the same control with the same criteria and methods and that there won't be changes in the way the control or the oversight is done.

Ms. Lutfallah: Can I just ask you for a clarification?

Senator Saint-Germain: Yes.

Ms. Lutfallah: Are you talking about American officials or Canadian officials?

Senator Saint-Germain: I'm talking about American officials for Canadians who travel to the United States or who do business in the United States.

Ms. Lutfallah: At the end of the day, my response remains the same. We've had numerous discussions with our counterparts, and as of yesterday there was a very high-level meeting in Washington, and their posture will remain the same.

Senator Saint-Germain: Thank you.

Senator Tannas: Mr. Costen, I wanted to ask a couple of questions to make sure that I understand. Forgive me, chair, if this has been asked before, but I want to talk about licensing for manufacturers.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Merci de vos présentations. Ma première question s'adresse à M. Costen. S'agissant des entreprises, puisque la loi fera en sorte que le cannabis non médical ne pourra ni être importé ni être exporté, aucun enjeu aux frontières n'entraînera une situation différente de la situation actuelle.

M. Costen : C'est cela.

La sénatrice Saint-Germain : D'accord.

Ma deuxième question concerne cette fois les citoyens et s'adresse à Mme Lutfallah. Une fois que la loi sera sanctionnée et en vigueur, donc, une fois que le cannabis sera légalisé, l'autorité fédérale américaine aux frontières ne changera rien aux mesures de contrôle et de sécurité qui sont déjà en place. Le principe de la mesure de continuité s'appliquera et les contrôles existants demeureront selon les mêmes critères; est-ce bien cela? Aucune mesure de contrôle additionnel n'est prévue à cette étape-ci.

[*Traduction*]

Ma question ne vise qu'à m'assurer qu'une fois le projet de loi concernant le cannabis en vigueur à la frontière américaine, les autorités fédérales continueront d'exercer les mêmes contrôles selon les mêmes critères et les mêmes méthodes qu'en ce moment et que cela ne changera rien à la façon dont les agents américains exerceront un contrôle et une surveillance.

Mme Lutfallah : Puis-je vous demander une précision?

La sénatrice Saint-Germain : Oui.

Mme Lutfallah : Parlez-vous des agents américains ou des agents canadiens?

La sénatrice Saint-Germain : Je parle des agents américains qui accueillent les touristes et les gens d'affaires canadiens qui voyagent aux États-Unis.

Mme Lutfallah : Cela ne change rien à ma réponse. Nous avons eu de nombreuses discussions avec nos homologues. Une réunion de très haut niveau a eu lieu hier, à Washington, et leur position est inchangée.

La sénatrice Saint-Germain : Merci.

Le sénateur Tannas : Monsieur Costen, je voulais vous poser deux ou trois questions pour m'assurer d'avoir bien compris. Madame la présidente, veuillez m'excuser si la question a déjà été posée, mais j'aimerais parler de la délivrance de permis pour les producteurs.

Can you be clear on the intention around allowing or not allowing companies to get a licence that would be foreign-owned or foreign-controlled? Is that any kind of consideration in your licensing regime?

Mr. Costen: Thanks for the question. As it stands today, foreign ownership is allowed. There needs to be a headquarters in Canada, though. The licence is fixed to the place of business in Canada. So if a company is based in Canada and it has a parent company that is U.S.-based, as an example, that will be permitted.

Senator Tannas: Okay, so that's very clear. You also mentioned that you want to make sure criminal elements don't find their way into legitimate manufacturing. We have right now a very large percentage expected — they are active now. A large percentage of manufacturing capacity in the future is going to be in the hands of publicly traded companies. We've seen in the media that there have been some interesting corporations in tax havens and in places where anonymity is guaranteed that are already owning significant blocks of stock in these public companies.

How are you going to manage all of that? Is there a strategy that you've got? If a 100 per cent foreign-controlled company from Colombia decided to buy one of our manufacturers, this strikes me as an area where saying that you're going to do it and actually doing it will be difficult.

Mr. Costen: Again, thank you for the question. In my remarks I made reference to the fact that we've accumulated, I think, some fairly relevant experience in this space over the last number of years, so maybe I can make a couple of observations around the nature of the controls as they exist today and how we foresee them being relevant in the future to maybe ward off some of the concerns that you are describing.

There are a couple of different features that get talked about with respect to our current regulations. They often get talked about in isolation of one another, and I'm going to try and talk to them together as a bit of a system, because they do work in consort with one another.

The first is actually with respect to the personnel. Who is running the operations in Canada? You may or may not know that the current regulations, as well as our vision, our proposal for how the new regulations would work, look to isolate and identify certain persons in the company who effectively have a controlling behaviour. Now, that is either controlling as in they physically handle and are responsible for the movement of cannabis, or they otherwise can influence in a meaningful way the behaviour of the company, so the board of directors, as an example.

You can't get a Health Canada licence unless you've been vetted very carefully. In the interests of time, I'll speed up. The vetting is not simply a criminal background check. Typically, it

A-t-on l'intention de permettre ou d'interdire aux entreprises appartenant à des étrangers ou aux entreprises sous contrôle étranger d'obtenir un permis? Cela figure-t-il parmi les critères de votre régime de délivrance de permis?

M. Costen : Je vous remercie de la question. Actuellement, la propriété étrangère est autorisée. Toutefois, l'entreprise doit avoir un siège social au Canada; avoir un lieu d'affaires fixe au Canada est l'une des conditions de la délivrance du permis. Donc, à titre d'exemple, si une entreprise est basée au Canada, mais que sa société mère est aux États-Unis, ce serait autorisé.

Le sénateur Tannas : Très bien; il n'y a donc aucune ambiguïté. Vous avez aussi mentionné que votre objectif est de veiller à ce que le crime organisé ne puisse s'infiltrer dans la production légitime. À l'avenir, les sociétés cotées en bourse détiendront un fort pourcentage de la capacité de production. Nous avons appris dans les médias que des sociétés établies dans des paradis fiscaux et des endroits où l'anonymat est garanti détiennent déjà d'importantes parts dans ces sociétés ouvertes.

Comment parviendrez-vous à gérer tout cela? Avez-vous une stratégie? Il me semble que ce serait difficilement applicable si une société entièrement sous contrôle étranger, disons de Colombie, décidait d'acheter l'une de nos entreprises productrices.

M. Costen : Je vous remercie encore une fois de la question. Dans mon exposé, j'ai parlé de l'expérience plutôt pertinente que nous avons acquise à cet égard ces dernières années. Permettez-moi de présenter quelques observations sur la nature des contrôles actuels et leur pertinence à l'avenir, selon nous, pour atténuer certaines des préoccupations que vous avez soulevées.

On entend toutes sortes de commentaires sur les dispositions de notre cadre réglementaire actuel. On a tendance à les aborder de façon isolée; je vais toutefois tenter de les présenter de façon intégrée, comme un système, parce qu'elles sont complémentaires.

La première est liée au personnel. Qui dirige les activités au Canada? Vous savez peut-être que la réglementation actuelle et notre vision — notre proposition sur le fonctionnement de la nouvelle réglementation — visent à déterminer qui, au sein d'une entreprise, exerce un réel contrôle sur les activités. On parle d'une part du contrôle physique comme la manutention du produit et la responsabilité du transport du cannabis ou, d'autre part, d'une influence importante sur les activités de l'entreprise, venant par exemple du conseil d'administration.

Il est impossible d'obtenir un permis de Santé Canada sans avoir d'abord fait l'objet d'une vérification très rigoureuse. Je vais résumer, puisque nous avons peu de temps. La vérification

takes many months, if not a year. It involves many different levels of security agencies inside and outside of Canada, taking your example of Colombia perhaps, where we effectively do a complete 360 look at the person and their associations.

The association's piece is critical because the regulations and the way the authorities are defined is that it's less about understanding whether you yourself may or may not have a criminal background or a characteristic that is of concern to us. We understand that can actually be fairly easy to identify. It's more the environment in which you have existed and worked. Do you have associations?

So the vetting is really oriented to understanding what are the networks in which you exist, and do any of those networks present a threat to the integrity of the system. Once we've satisfied ourselves that the universal "you" doesn't present that threat, security clearance can be granted.

So there is a whole constellation of issues around the people. Equally, there are a number of regulatory provisions around the physical security of the environment, so how the operations are safeguarded in the context of the community, such as fences, video cameras, secured environments, so on and so forth.

The final dimension that helps maybe to answer how we ensure the operations are controlled adequately in Canada gets to reporting. So there is a significant responsibility on the part of a regulated company to provide us with very detailed information regarding their activities, production activities, what quantities are held in inventory, how much is sold and how much is destroyed such that we can track it to literally the last gram. Where we're concerned is with the diversion of products out the back door or the inversion of product that's been produced illegally and is being washed into the new market.

The last thing I will say, because I think it gets to the heart of your question about tax havens, what we don't have today, which we hope to have in the future, is the ability to compel financial information whereby we can look not only at everything I have just described —

Senator Tannas: Right. Where the money went.

Mr. Costen: — but financial activities, again with a view of identifying and red-flagging anything that causes concern that we would take action upon as a regulator or where we would want to involve the law enforcement community.

It's a bit of a long answer, but it is a really important question.

ne se limite pas à la vérification des antécédents criminels. Habituellement, cela prend plusieurs mois, voire un an. Divers organismes de sécurité y participent, tant au Canada qu'à l'étranger, pour faire un pont avec votre exemple de la Colombie, de façon à avoir une vue globale sur la situation de la personne et sur ses relations.

L'aspect des relations est essentiel, car selon la réglementation et les critères d'autorisation, la question n'est pas tant de savoir si une personne quelconque a des antécédents judiciaires ou des caractéristiques qui posent problème; c'est assez facile à déterminer. On s'attarde davantage aux milieux dans lesquels la personne a vécu et travaillé. Quelles sont ses relations?

Donc, le processus de vérification vise réellement à comprendre les réseaux dans lesquels les gens évoluent et à déterminer si ces réseaux représentent une menace pour l'intégrité du système. Lorsque nous déterminons que cette personne ne représente pas une menace, l'autorisation de sécurité peut être accordée.

Il y a donc une multitude d'enjeux liés aux gens, mais en même temps, divers règlements portent sur la sécurité des lieux, c'est-à-dire sur les mesures de protection de l'entreprise dans la collectivité: clôtures, caméras vidéo, environnements sécurisés, et cetera.

La dernière dimension qui pourrait aider à répondre à la question sur la façon dont nous assurerons un contrôle adéquat des activités au Canada est la reddition de comptes. Les entreprises réglementées sont tenues de nous fournir des informations très détaillées sur leurs activités, leur production, l'inventaire, les quantités vendues et les quantités détruites, de façon à ce que nous puissions faire un suivi au gramme près. Nos préoccupations sont le détournement de produits vers le marché illicite ou encore l'écoulement de marchandises produites illégalement dans le nouveau marché.

Je dirais pour terminer, étant donné que cela se rapporte directement à votre question sur les paradis fiscaux, que la capacité de forcer la divulgation d'informations financières est une mesure qui fait défaut et que nous aimerions avoir à l'avenir, ce qui nous permettrait non seulement d'examiner tout ce que je viens de décrire...

Le sénateur Tannas : Exactement. Suivre la trace de l'argent.

M. Costen : ... mais aussi de faire un suivi des activités financières, dans le but de cerner et de signaler tout problème potentiel qui pourrait nécessiter notre intervention, en tant qu'organisme de réglementation, ou celle des organismes d'application de la loi.

La réponse est un peu longue, mais la question est très importante.

Senator Massicotte: On that specific note, I like everything you say, but the criminal element is extremely well organized. I remember a senior RCMP officer told me 10 years ago that there are some very prominent Canadian corporations which were basically financed by organized crime, and they washed the money. Today they are honourable, but not the last generation.

Let's say you ask Senator Tannas to stand up to be a representative of this corporation. He can get paid a lot of money. You will find he's clean, but he may be associated, without anybody knowing it, with organized crime.

I know all the procedures you are going through, but there have been immense contrary exceptions to that where we see organized crime is smart. They have a lot of money and can employ the best people. I'm concerned they are going to get around your controls.

Mr. Costen: I certainly don't want to come off as sounding naïve or anything like that. I'm aware and accept that there are always going to be efforts to circumvent the rules.

To your point about associations, though, just so it is clear, understanding that that's the behaviour, that they put in someone who is clean to front the company but there are a lot of strings attached and that person is able to be manipulated in nefarious ways, that's what the vetting is really about. Going back, frankly, decades in understanding what the business associations were, the family associations, the tremendous amount of cross-referencing to understand whether — again, perhaps at another point in time I could share some examples of the nature of the associations that we've been able to identify through that close vetting.

It takes time, it involves a lot of different agencies, but what we are attempting to do is get at the very issue that you are putting your finger on, which is an understanding that there is a lot of fronting that can occur. We try to get as deep as we can.

Senator Massicotte: Good luck. I have to admit, I'm not 100 per cent convinced.

Senator Bovey: Thank you for your comment, insights and experience. My first question picks up on what Senator Cordy asked about Canadians going into the U.S. states where cannabis is legal. I want to do it the other way around. What about people who live in Alaska and Washington coming into Canada once it has been legalized and decriminalized in Canada, what will happen at our border?

Ms. Lutfallah: With respect to?

Le sénateur Massicotte : Sur ce sujet précis, je souscris à tous vos propos, mais les criminels sont extrêmement bien organisés. J'ai à l'esprit quelque chose qui m'a été dit par un officier supérieur de la GRC il y a 10 ans: certaines sociétés canadiennes très bien connues étaient essentiellement financées par le crime organisé, et elles ont fait du blanchiment d'argent. Elles ont maintenant bonne réputation, mais ce n'est pas le cas de la dernière génération.

Disons que vous demandez au sénateur Tannas de représenter cette entreprise. Il pourrait être grassement payé. Vous constaterez qu'il vient à se reprocher, mais il pourrait être associé au crime organisé, à l'insu de tous.

Je suis conscient de toutes les vérifications que vous faites, mais il y a des exemples probants qui démontrent la ruse dont font preuve les acteurs du crime organisé. Ils ont beaucoup d'argent et recrutent les meilleurs. Ma préoccupation, c'est qu'ils parviennent à contourner vos contrôles.

M. Costen : Je ne veux certainement pas sembler naïf. Je suis conscient que certains chercheront toujours à contourner les règles, et j'en prends acte.

Toutefois, en ce qui concerne le point que vous soulevez au sujet des relations, je dirais, pour que ce soit clair, que le processus de vérification tient justement compte de l'existence de cette façon de faire, du fait qu'on fait appel à des gens irréprochables pour représenter l'entreprise, mais avec la possibilité de leur imposer toutes sortes de conditions et de les manipuler de façon insidieuse. Nous revenons en arrière sur des décennies pour comprendre les relations d'affaires, les liens familiaux et pour établir de nombreuses correspondances pour savoir si... Je pourrais vous donner plus tard des exemples des liens que nous avons pu déceler grâce à ce processus de vérification rigoureux.

Il faut du temps et la participation de beaucoup d'organismes distincts, mais ce que nous cherchons à faire est directement lié à l'enjeu que vous avez soulevé, soit la nécessité de prendre conscience des nombreuses possibilités de recours à des façades. Nous essayons d'aller le plus loin possible.

Le sénateur Massicotte : Bonne chance. Je dois admettre que je ne suis pas totalement convaincu.

La sénatrice Bovey : Je vous remercie de partager vos commentaires, vos réflexions et votre expérience. Ma première question est liée à celle qui a été posée par la sénatrice Cordy concernant les Canadiens qui se rendent dans des États américains où le cannabis est légal. J'aimerais examiner cela dans l'autre sens. Quelle sera l'incidence, à la frontière canadienne, de la légalisation et de la décriminalisation pour les habitants de l'Alaska et de l'État de Washington qui viendront au Canada?

Mme Lutfallah : Par rapport à quoi?

Senator Bovey: Americans bringing cannabis into Canada once it's legal here and if they are coming from states where it's legal.

Ms. Lutfallah: Where it's legal?

Senator Bovey: Yes, such as Washington and Alaska into B.C. Let's keep with the same example.

Ms. Lutfallah: At the end of day, importation and exportation of cannabis remains illegal.

Senator Bovey: At every instance it remains illegal?

Ms. Lutfallah: Yes.

Mr. Costen: It's also a feature of their public education campaigns. Alaska has terrific ads for all of their residents, and one the messages they try to hammer home is it stays in Alaska.

Senator Bovey: To change tune a bit, we learned last week that U.S. Senator Schumer is introducing a measure to decriminalize marijuana on a national level in the U.S.

Some experts have argued that dropping cannabis from the schedule and that the overall problem scale would allow for the global war on drugs to become more manageable. I wonder if that's a statement with which you agree. If it was dropped from the schedule, do you think the problem of the global war on drugs would become more manageable?

Mr. Costen: It's a difficult question, as a public servant, to respond to. I think you've heard the ministers and the government describe one of the core purposes. It's actually articulated at the front end of the proposed bill, that this proposal is thought to be a more effective control framework for minimizing all of the health and social harms associated with cannabis. I'll offer that as a response.

Senator Bovey: I will push one step further, if I may. Do you see any opportunities for Canada being on the leading edge of the international community in drug reform policy?

Mr. Costen: I think with respect to cannabis for medical purposes, that's a very specific example of where you are seeing quite a bit of leadership emerging out of Canada, whether it's in the advancement of much-needed science and the development of research, and, frankly, whether it's from the perspective of emerging industries. You see a number of other nations that are looking to Canada for a better understanding about how they might regulate cannabis for medical use. Once they are finished talking to the regulator about how to do it, there is a lot of interest in speaking to Canadian companies about what they do. Frankly, you are seeing quite a bit of movement in the cannabis

La sénatrice Bovey : Je parle d'Américains provenant d'États où le cannabis est légal qui apporteraient du cannabis au Canada, après la légalisation.

Mme Lutfallah : Là où il est légal?

La sénatrice Bovey : Oui, par exemple, des gens de l'État de Washington et de l'Alaska qui iraient en Colombie-Britannique. Gardons le même exemple.

Mme Lutfallah : Essentiellement, l'importation et l'exportation de cannabis demeurent illégales.

La sénatrice Bovey : Dans tous les cas?

Mme Lutfallah : Oui.

M. Costen : Cela fait partie intégrante de leurs campagnes de sensibilisation du public. L'Alaska a d'excellentes publicités. L'un des messages clés est que le produit ne peut être transporté à l'extérieur de l'État.

La sénatrice Bovey : Dans un autre ordre d'idées, en quelque sorte, nous avons appris la semaine dernière que le sénateur américain Schumer veut présenter un projet de loi visant à légaliser la marijuana au niveau fédéral aux États-Unis.

Certains spécialistes ont fait valoir que le retrait du cannabis de l'annexe et la réduction de l'ampleur du problème pourraient faciliter la lutte antidrogue. Je me demande si vous êtes d'accord avec cette affirmation. Si la substance était retirée de l'annexe, croyez-vous que la lutte contre le trafic de stupéfiants pourrait être plus facile à gérer?

M. Costen : Il m'est difficile, en tant que fonctionnaire, de répondre à la question. Vous avez certainement entendu les ministres et le gouvernement indiquer que c'est l'un des objectifs. Cela figure dans le sommaire du projet de loi. On considère que la mesure constituera un cadre plus efficace pour atténuer les risques sanitaires et sociaux associés à la consommation de cannabis. Je vais m'en tenir à cette réponse.

La sénatrice Bovey : Permettez-moi d'aller un peu plus loin. Croyez-vous que le Canada a l'occasion d'être un chef de file international de la réforme des politiques en matière de drogues?

M. Costen : Je pense que le Canada fait preuve de leadership en ce qui concerne le cannabis à des fins médicales. C'est un excellent exemple de son rôle de précurseur, que ce soit sur les plans de la recherche scientifique nécessaire, du développement de la recherche et des industries émergentes. De nombreux pays s'inspirent du Canada pour l'élaboration de leur réglementation relative au cannabis à des fins médicales. On discute actuellement des façons d'y arriver avec l'organisme de réglementation. Il y a toutefois un grand intérêt pour la tenue de rencontres avec les entrepreneurs canadiens pour discuter de leurs activités. On observe une grande effervescence dans

for medical purposes industry in other countries now, such as Germany, Australia and many others.

Senator Ataullahjan: Thank you for your presentations.

Ms. Lutfallah, Minister Goodale has stated that as long as the Americans don't change procedures related to marijuana use, there should be no impact on border wait times. However, if the procedures do change and more Canadians are directed to secondary screening, there could be an impact on border wait times.

Is that a discussion you have had with the Americans on their primary and secondary screening procedures and questions related to marijuana? If so, what have they indicated to you?

Ms. Lutfallah: We have had numerous discussions with our counterparts with respect to the impact of legalization and, in particular, in terms of border wait times. What I can tell you is they remain concerned in terms of the border wait time issue, and they would like to keep them down. As they are not changing their posture at the U.S. border, border wait times should basically be the same.

On the Canadian side, as I indicated in my opening remarks, we are adding additional officers at the front line, which will assist us in ensuring that border wait times will hopefully not be impacted. We are introducing mandatory questioning at the front line with respect to cannabis. With the additional officers, we are hoping the absolute impact of border wait times will be minimized.

Senator Ataullahjan: Just going back to what Senator Oh and Senator Cordy asked and the question of 44 per cent of Canadians going to the States who have admitted to, at some point, having smoked a joint, on social media I was reading recently — and I'm sure you're aware of it — a *Maclean's* article where a German married to a Canadian crossed over and bought a legal joint. Let me read it. It's called "flagpoling."

> He "recently moved to Vancouver with his Canadian wife." He "went to the U.S. in order to activate his working holiday visa, which involves leaving Canada and re-entering with proper paperwork a practice commonly known as flagpoling. The couple decided to make a day trip . . . ."
>
> Within minutes of crossing into America, "there was a huge sign off the highway advertising joints . . . . So we went there and bought some weed."

l'industrie du cannabis à des fins médicales d'autres pays, comme l'Allemagne, l'Australie et beaucoup d'autres.

La sénatrice Ataullahjan : Je vous remercie de vos exposés.

Madame Lutfallah, le ministre Goodale a indiqué que cela n'aura aucune incidence sur les temps d'attente à la frontière tant que les Américains n'auront pas modifié leurs procédures relatives à la consommation de cannabis. La modification des procédures et l'augmentation du nombre de Canadiens faisant l'objet d'un contrôle secondaire auraient toutefois des répercussions sur les temps d'attente à la frontière.

Avez-vous abordé cet aspect dans les discussions que vous avez eues avec les Américains concernant leurs procédures de contrôle primaire et secondaire et les questions liées à la marijuana? Si oui, quelle a été leur réponse?

Mme Lutfallah : Nous avons eu de nombreuses discussions avec nos homologues sur l'incidence de la légalisation et, en particulier, sur les temps d'attente à la frontière. Je peux vous dire que les temps d'attente demeurent au centre de leurs préoccupations et qu'ils aimeraient qu'ils demeurent les plus courts possible. Cela dit, les temps d'attente devraient rester sensiblement les mêmes, puisque les procédures à la frontière américaine demeureront inchangées.

Au Canada, comme je l'ai indiqué dans mon exposé, nous augmenterons le nombre d'agents de première ligne de façon, espérons-le, à ne pas nuire au temps d'attente à la frontière. Nous aurons en première ligne un questionnaire obligatoire relatif au cannabis. Nous espérons que l'ajout de personnel permettra de minimiser les répercussions sur les temps d'attente à la frontière.

La sénatrice Ataullahjan : J'aimerais revenir aux questions soulevées par le sénateur Oh et la sénatrice Cordy, ainsi qu'aux données selon lesquelles 44 p. 100 des Canadiens qui se sont rendus aux États-Unis ont avoué avoir déjà fumé un joint. Récemment, sur les médias sociaux, j'ai lu un article du *Maclean's*. Je suis certaine que vous êtes au courant. On parle d'un Allemand marié à une Canadienne qui a traversé la frontière, puis acheté un joint en toute légalité. On appelle cela le « tour du poteau ». Je vais lire un extrait.

> « [Il] venait de déménager à Vancouver avec sa femme, une Canadienne. [Il] est allé aux États-Unis pour activer son visa vacances-travail, ce qui signifie qu'il devait sortir du Canada et y revenir avec la documentation requise, une pratique couramment appelée « tour du poteau ». Le couple a décidé de faire un séjour d'une journée...
>
> Quelques minutes après avoir traversé la frontière américaine, « il y avait, le long de l'autoroute, un énorme panneau publicitaire pour des joints... Nous nous sommes rendus là et avons acheté du pot. »

They continued on towards Seattle, where the couple smoked a little, toured the city . . . .

— and then came back.

When they came back to Canada:

"The officer asked if I had smoked any cannabis, and I said yes . . . . Then he asked if I had any on me, and I said yes."

The Canadian authorities gave him no reason to be alarmed. They confiscated the drugs and asked him to come back within 24 hours, when the marijuana's effects would be out of his system.

Back at the U.S. border, they asked him why he was coming back so soon and it ended up with him being handcuffed and taken to a detention centre. Because he didn't have legal status in Canada, he was sent back to Germany and it became a four-week ordeal. So while we hear there is going to be no issue, in the stories that we are hearing, there is a huge issue.

Ms. Lutfallah: Obviously, that's an unfortunate case, but I think that's a very peculiar one. I don't think that's going to be representative of what's going to happen at the border in total.

As I indicated in my opening remarks, it will remain a federal issue at the U.S. border. In the case that you're referring to, that person was sent back into the United States and obviously that raised suspicion and led to a lot of questioning with respect to why he was being sent back.

If you recall, during my first response I referred to indicators. Indicators were there for an officer to start peeling the onion back and understanding what happened. I don't think that's a representative case, though.

Senator Ataullahjan: Yet he says he admitted to smoking a joint, basically. He told the truth. It's the same as the case of the student who was in the states who told the truth that he had smoked. It's a famous case; we're all aware of it. A year later, when he had a lawyer apply for him to go back, his application was turned down, ironically, on April 20, the international day of celebration for cannabis culture. He feels he will never be allowed back into the States.

We can say that this is an isolated case, but there are so many of these isolated cases and we're hearing about them. There are a huge number of Canadians who do admit to smoking pot so I think they do have reason to be worried.

Le couple a poursuivi sa route vers Seattle, où il a consommé un peu et visité la ville...

... puis ils sont revenus.

Lorsqu'ils sont revenus au Canada:

« L'agent m'a demandé si j'avais fumé du cannabis, et j'ai dit oui [...] Il m'a ensuite demandé si j'en avais sur moi, et j'ai dit oui. »

Les autorités canadiennes ne lui ont donné aucune raison de s'inquiéter. Ils ont confisqué la drogue et lui ont demandé de revenir 24 heures plus tard, lorsque l'effet de la marijuana se serait dissipé. »

À son retour à la frontière américaine, on lui a demandé pourquoi il revenait si rapidement. En fin de compte, il a été menotté et amené à un centre de détention. Puisqu'il n'avait aucun statut légal au Canada, il a été renvoyé en Allemagne. Ce fut le début d'une mésaventure qui dura quatre semaines. Donc, bien qu'on nous dise que cela ne posera pas problème, les témoignages qu'on entend laissent plutôt croire que ce sera un problème important.

Mme Lutfallah : C'est malheureux, évidemment, mais je pense que c'est une situation plutôt singulière. À mon avis, ce n'est pas représentatif de la situation qui prévaudra généralement à la frontière.

Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, cela demeurera illégal à la frontière en vertu de la législation fédérale américaine. Dans l'exemple que vous avez donné, cette personne a été renvoyée aux États-Unis, et c'est manifestement ce qui a éveillé des soupçons et incité les autorités à poser toutes sortes de questions sur les raisons de son renvoi vers les États-Unis.

Dans ma première réponse, si vous vous souvenez bien, j'ai parlé des indicateurs. Dans ce cas-là, l'agent avait de bons motifs de poser des questions et d'essayer de comprendre ce qui s'était produit. Toutefois, je ne pense pas que ce soit un cas représentatif.

La sénatrice Ataullahjan : Et pourtant, il dit qu'il a essentiellement admis avoir fumé un joint. Il a dit la vérité. Le cas est identique à celui de l'étudiant aux États-Unis qui a dit la vérité en avouant qu'il avait fumé de la marijuana. Ce cas est célèbre; nous le connaissons tous. Un an plus tard, lorsqu'il a demandé à un avocat de présenter une demande en son nom afin qu'il puisse retourner là-bas, sa demande a été rejetée. Et, comble de l'ironie, cela est survenu le 20 avril, la Journée internationale du cannabis. Il a le sentiment qu'il ne sera plus jamais autorisé à retourner aux États-Unis.

Nous pourrions dire qu'il s'agit là d'un cas isolé, mais il y a de nombreux cas isolés, et nous en entendons parler. Il y a un grand nombre de Canadiens qui avouent fumer de la marijuana, alors je pense qu'ils ont raison de s'inquiéter.

Senator Dawson: Senator Ataullahjan, I know we usually agree on nearly everything, but as you are well aware, that's under the existing legislation, in a world where we put our heads in the sand and make believe there's no consumption and we don't have any awareness programs and we don't have any education for people so that they don't do what can easily be called stupid things. There is no provision in the bill to stop stupid things from being done, whether it's the new legislation or the old.

Is this not a case that it's not the new legislation that's the problem, it's the lack of awareness? An awareness program will be put in place and it will help people to be more up-to-date on what they are allowed and not allowed to do and what they are allowed and not allowed to say.

Mr. Costen: I can provide a general response, building on what my colleague has said.

The point is there's a lot of misunderstanding and a lot of mythology about cannabis and about the rules pertaining to cannabis. At all levels of government, not only at the federal level but from the provincial and territorial perspective all the way down to cities and municipalities, there is, I think, a very clear interest to prioritize and make sure that the citizens of this country understand what the rules are, how to comply with those rules and to try to level the playing field across the country so that there's a very fact-based understanding about cannabis, what it means to use it and the harms associated with it.

But people also need to know what the rules are: Where am I allowed to use it? How much am I allowed to use? How will it affect me? Where can I take it? Can I give it to someone or not?

I think those questions and many others are at the heart of what many governments are presently investing quite a bit of money and time and effort to try and answer to make sure that Canadians have that information so that they can comply with the rules, when and if they change.

Senator Ataullahjan: You say that Canadians need to be educated and they need to find out what the rules are. Do you expect ordinary pot users or cannabis users to take the time to find the rules? Do you think they would? Are the rules that easily available?

Mr. Costen: That's an interesting question. There are millions of consumers today, some of whom buy it from a friend or on the street, some of whom buy it from stores that look quite legal to the unassumed and to the uninformed.

Le sénateur Dawson : Sénatrice Ataullahjan, je sais que nous tombons habituellement d'accord sur presque tout mais, comme vous en êtes parfaitement consciente, c'est dans le contexte de la loi actuelle, dans un monde où nous faisons l'autruche en prétendant que personne ne consomme de cannabis, que nous ne disposons d'aucun programme de sensibilisation et que nous n'offrons aucune éducation pour empêcher les gens de faire des choses que l'on pourrait facilement qualifier de bêtises. Aucune disposition du projet de loi n'empêche les gens de faire des bêtises, qu'il s'agisse de la nouvelle mesure législative ou de l'ancienne.

N'est-il pas vrai que le problème n'est pas lié à la nouvelle mesure législative, mais plutôt à un manque de sensibilisation? Un programme de sensibilisation sera mis en place, et il aidera les gens à mieux comprendre ce qu'ils sont autorisés ou non à faire ou à dire.

M. Costen : Je peux vous fournir une réponse générale en m'appuyant sur ce que mon collègue a déclaré.

Le fait est qu'il y a de nombreux malentendus et de nombreux mythes à propos du cannabis et des règles qui le régissent. Dans tous les ordres de gouvernement, non seulement à l'échelle fédérale, mais aussi à l'échelle provinciale et territoriale, en passant par toutes les villes et les municipalités, il y a, à mon avis, un désir très clair d'établir des priorités et de s'assurer que les citoyens du Canada comprennent les règles et la façon de les respecter. Les paliers de gouvernement essaient d'uniformiser les règles du jeu dans l'ensemble du pays en veillant à ce que la compréhension relative au cannabis, à sa consommation et à ses dangers soit fondée sur des données probantes.

Mais les gens doivent également connaître les règles du jeu : où suis-je autorisé à consommer du cannabis? Quelle quantité suis-je autorisé à consommer? Quel effet le cannabis aurait-il sur moi? Où puis-je l'apporter? Puis-je en donner à quelqu'un?

Je pense que ces questions et bon nombre d'autres sont celles auxquelles plusieurs gouvernements cherchent à répondre en investissant beaucoup d'argent, de temps et d'efforts, et ce, afin de s'assurer que les Canadiens disposent de tous les renseignements nécessaires pour pouvoir respecter les règles, lorsqu'elles changeront, le cas échéant.

La sénatrice Ataullahjan : Vous dites que les Canadiens ont besoin d'être éduqués et d'apprendre en quoi consistent les règles. Vous attendez-vous à ce que les fumeurs de pot et les consommateurs de cannabis ordinaires prennent le temps de prendre connaissance des règles? Pensez-vous qu'ils le feront? Les règles sont-elles facilement accessibles?

M. Costen : C'est une question intéressante. Il y a des millions de consommateurs de nos jours, dont certains achètent du cannabis auprès d'un ami ou dans la rue, et d'autres qui en achètent dans des magasins qui ont l'air tout à fait légaux aux yeux des gens mal informés.

I can speak from a personal, professional perspective. There are literally hundreds, if not tens of thousands, of people who are working right now to get ready for the new system at the provincial, federal and local levels and all of those efforts in one way, shape or form are geared to making sure that when and if implementation happens, it happens smoothly, people understand what they are legally allowed to do and the consequences of not doing those legal things anymore.

It's not necessarily a simple or straightforward thing. It's going to take time and effort. Do I think that there's momentum and an awareness that the point you just raised is really fundamental? Absolutely.

The Chair: Before we go to a second round, I have a couple of clarifications for elaboration.

Mr. Costen, you're stating now that when Bill C-45 comes in there will be nothing different in the way that you will be treating the export and import of marijuana or cannabis; is that right?

Mr. Costen: Yes.

The Chair: Is the same system there for all other drugs that are prohibited narcotics? Or are there variations with the schedules?

Mr. Costen: Again, I don't want to oversimplify the response, but the simple answer is yes. The conventions that really define what the signatory nations must comply with are not cannabis-specific. It is to all controlled substances and presently cannabis is one of those.

For instance, if an entity wanted to engage in some type of clinical trial and they wanted to move a controlled substance from one country to the next, that system that I described in my remarks about a fairly detailed series of permission requests, both the importing and the exporting countries have to agree. It's a one-time transaction. It's very closely monitored.

Those same provisions would apply, whether we're talking about cannabis or a precursor drug, for instance, that would be controlled, and there are literally hundreds of controlled drugs.

The Chair: If Bill C-45 goes through, will you be doing anything to apprise foreign governments of the fact that nothing will change vis-à-vis the use, exportation and importation of marijuana? When we're talking about education, there will be people in other countries who are going to read about what

Je peux parler d'un point de vue personnel et professionnel. Il y a littéralement des centaines, voire des milliers, de personnes qui se préparent en ce moment à mettre en œuvre le nouveau système à l'échelle provinciale, fédérale et locale, et tous ces efforts sous toutes leurs formes visent à faire en sorte que, lorsque la mise en œuvre surviendra, le cas échéant, elle se déroulera sans heurt et les gens comprendront ce qu'ils sont légalement autorisés à faire et les conséquences auxquelles ils feront face s'ils font des choses illégales.

Ce processus n'est pas nécessairement simple. Il nécessitera du temps et des efforts. Est-ce que j'estime que les gens ont conscience du caractère fondamental de l'argument que vous venez de faire valoir? Absolument.

La présidente : Avant que nous passions à la deuxième série de questions, j'ai quelques éclaircissements à vous demander à propos de l'élaboration.

Monsieur Costen, vous affirmez maintenant que lorsque le projet de loi C-45 entrera en vigueur, rien ne changera dans la façon dont vous traitez les exportations et les importations de marijuana et de cannabis, n'est-ce pas?

M. Costen : Oui.

La présidente : Le même système existe-t-il pour toutes les autres drogues qui sont des stupéfiants interdits, ou y a-t-il des variations dans les annexes?

M. Costen : Je précise encore une fois que je ne tiens pas à simplifier exagérément ma réponse mais, en bref, la réponse est oui. Les conventions qui définissent actuellement les obligations que les pays signataires doivent honorer ne visent pas expressément le cannabis. Elles concernent toutes les substances désignées, dont le cannabis fait présentement partie.

Par exemple, si une organisation souhaite participer à un essai clinique d'un type ou d'un autre et qu'elle désire transférer une substance désignée d'un pays à un autre, le système, que j'ai décrit au cours de mon exposé et qui comprend une série assez détaillée de demandes de permission que le pays importateur et le pays exportateur doivent approuver tous les deux, entre en jeu. Il s'agit là d'une transaction unique qui est surveillée très étroitement.

Les mêmes dispositions s'appliquent, que nous parlions du cannabis ou du précurseur d'une drogue, par exemple, qui serait une substance désignée. Il y a littéralement des centaines de substances désignées.

La présidente : Si le projet de loi C-45 est adopté, ferez-vous quoi que ce soit pour informer les gouvernements étrangers que rien ne changera en ce qui concerne l'utilisation, l'exportation et l'importation de marijuana? Lorsque nous parlons d'éducation, nous devons songer que des gens qui vivent dans d'autres pays liront des articles à propos des mesures prises par le Canada et

Canada is doing, and they're going to say "Oh, it's legal now," and they're going to presume that perhaps they can bring it in.

My concern is that if we find them crossing the border, their defence is "I thought it was legal now," and it's such an unusual area, and the average person doesn't really think about importing and exporting.

Is there going to be education outside of Canada so that we don't mislead people into thinking it's okay? That's one part.

The other is this: Do we have some assurances that the companies that are now out there in other countries are going to be the same companies as previously, or are they going to see an opportunity, building on what Senator Tannas was saying, to change who they are to come into Canada?

Mr. Costen: I'll do my best with all of that.

With respect to your first set of questions about general global awareness, there are a couple of things that are probably relevant in responding to that.

I'll start from the very general and go to the very specific. We don't keep these sorts of things. I agree with your point that it is a fairly esoteric little bit of rule-making, but, believe me, if you're in the business of thinking about these sorts of things, what I described to you with respect to how to get a permit, what's required, what's expected of you if you do get a permit, we don't make a secret of that. It's set out in great detail on our websites, and it's still, to date, a relatively contained, regulated industry. So it's part of our regular communications. We want, as the regulator, to ensure that the industry is compliant. One of the strategies that we deploy is to push information out, to make sure that they understand what the rules are.

As it pertains to the rest of the world, there are a couple of things. Again, going from the general to the specific, we have, through Global Affairs, networks that help us to push meaningful information into the hands of foreign governments. In this particular case, we, over time, have issued bulletins to all of the Canadian Trade Commissioners that are in offices throughout the world because we understand that there is enough curiosity or genuine interest in these questions that we want to make sure that Canadian officials, as our representatives in other countries, are equipped with, again, much of the information that I've given you. That's part of our communication strategy.

qu'ils présumeront qu'ils peuvent apporter du cannabis au Canada puisqu'il est maintenant légal.

Je crains que, si nous les repérons à la frontière, ils se défendent en disant: « Je croyais que c'était légal maintenant ». Et, il s'agit d'une situation tellement inhabituelle qu'une personne ordinaire ne pense pas vraiment aux questions d'importation et d'exportation.

Renseignerons-nous les gens à l'extérieur du Canada de façon à ne pas les induire en erreur en leur laissant croire que c'est acceptable? Voilà une partie de mes préoccupations.

L'autre partie est la suivante : avons-nous l'assurance que les entreprises qui existent en ce moment dans d'autres pays seront les mêmes qu'auparavant, ou, pour abonder dans le sens des propos du sénateur Tannas, vont-elles changer leurs caractéristiques pour venir au Canada?

M. Costen : Je vais faire de mon mieux pour répondre à toutes ces questions.

En ce qui concerne votre première série de questions à propos de la sensibilisation mondiale générale, il y a quelques aspects qu'il est probablement pertinent de mentionner pour répondre à ces questions.

Je vais commencer par les aspects très généraux, puis je passerai aux aspects plus précis. Nous ne conservons pas les choses de ce genre. Je conviens avec vous que les règles qui ont été établies sont plutôt ésotériques mais, croyez-moi, si vous songez à exercer des activités de ce genre, nous ne cachons pas ce que je vous ai décrit en ce qui concerne la façon d'obtenir un permis, les exigences et ce qu'on attend de vous si vous obtenez un permis. Tout est exposé en détail sur nos sites web et, jusqu'à maintenant, il s'agit encore d'une industrie réglementée et relativement circonscrite. Cela fait donc partie de nos communications régulières. En tant qu'organisme de réglementation, nous voulons nous assurer que l'industrie respecte nos règles. L'une de nos stratégies consiste à diffuser l'information, à nous assurer que les membres de l'industrie comprennent la nature de nos règles.

En ce qui concerne le reste du monde, il y a quelques dimensions à mentionner. Pour parler encore une fois des aspects généraux avant de passer aux aspects particuliers, grâce à Affaires mondiales Canada, nous avons accès à des réseaux qui nous aident à transmettre des renseignements pertinents aux gouvernements étrangers. Dans le cas présent en particulier, nous avons, avec le temps, publié des bulletins à l'intention des délégués commerciaux canadiens qui travaillent dans des bureaux partout dans le monde, parce que nous comprenons que ces questions suscitent suffisamment de curiosité ou d'intérêt véritable pour que nous nous assurions que nos fonctionnaires canadiens, en tant que représentants du Canada dans d'autres pays, disposent, je le répète, de la plupart des renseignements

The other piece is that — again I made reference to it in an earlier response — it's not a transaction that happens in isolation. Often, there is another country out there that is actively promoting the development, let's say, of scientific inquiry on cannabis or is going to create a regulatory system for medical cannabis. The lines of communication with us are typically open long before they are opening their markets. Whether it's been Australia or the Czech Republic or Germany, the ability for the two governments to talk to one another and make sure that each has, first of all, a common understanding of what medical and scientific means, that the transaction is coherent with respect to the various laws that apply in each country, those conversations are happening long before a permission or an application for a permission is even presented to either government.

There are things that we do to promote general awareness, and then there are things that we do specific to each transaction to make sure that each country that's involved is fully aware of each other's rules. We're quite cautious about these sorts of things.

The Chair: Just to follow up on that, the definition of "medical" or "scientific" can be a floating term, depending on which country you are in. You seem to say that there's a trust basis in the partners that you're going to deal with. It's a bit like tax law, when we first started having tax treaties, we saw the advantage of having the tax treaties, but then we found that the way information was used in these countries and what occurred there wasn't really to our standards.

Certainly, parliamentarians have questioned, and, I think, even our governments, in the past, have questioned: First of all, is this a country we want to deal with?

Is there anything built into your regulations that has the same thing? If someone says, "We're only doing it for scientific, and we want to do X, Y and Z," do we do some discretionary judgments on whether this is a country we want to deal with and accept their definitions?

Mr. Costen: You're absolutely right. As I understand it, the conventions themselves purposely don't hardwire definitions into any of the three conventions. My understanding is that that was actually a deliberate choice made in the 1960s when they were drafting them. Partly, it was informed by an understanding that there are certain cultural understandings to what medicine is

que je vous ai communiqués. Cela fait partie de notre stratégie de communication.

L'autre pièce du puzzle — à laquelle j'ai encore une fois fait allusion en donnant une réponse plus tôt —, c'est qu'il ne s'agit pas d'une transaction effectuée de façon isolée. Souvent, un autre pays fait activement la promotion du développement, disons, d'une enquête scientifique sur le cannabis ou il s'apprête à créer un système de réglementation pour le cannabis à des fins médicales. Habituellement, ils ouvrent les voies de communication avec nous longtemps avant l'ouverture de leurs marchés. Que ces conversations soient avec l'Australie, la République tchèque ou l'Allemagne, la capacité d'échanger des deux gouvernements et de s'assurer que, premièrement, chaque gouvernement interprète les termes « médical » et « scientifique » de la même façon, et que la transaction respecte les diverses lois qui s'appliquent dans chaque pays est établie longtemps avant qu'une permission soit sollicitée ou qu'une demande de permission soit même présentée à l'un ou l'autre des gouvernements.

Il y a des mesures que nous prenons pour favoriser une sensibilisation générale, puis il y a des mesures propres à chaque transaction que nous prenons pour nous assurer que chaque pays concerné par la transaction est totalement informé des règles de l'autre pays. Nous sommes très prudents à propos de ces aspects.

La présidente : Pour donner suite à vos propos, la définition des termes « médical » et « scientifique » peut fluctuer en fonction du pays où vous vous trouvez. Vous semblez dire que la confiance règne entre les partenaires avec lesquels vous faites affaire. C'est un peu comme les lois fiscales lorsque nous avons commencé à négocier des conventions fiscales. Nous avons vu les avantages que ces conventions présentaient, mais nous avons découvert que la façon dont les renseignements étaient utilisés dans ces pays et ce qui se produisait là-bas ne respectaient pas vraiment nos normes.

Certes, dans le passé, certains parlementaires et même certains de nos gouvernements, je crois, se sont demandé si, premièrement, il s'agissait de pays avec lesquels nous souhaitions traiter.

Y a-t-il quelque chose d'intégré dans votre Règlement qui permet ce même genre de remise en question? Si quelqu'un dit, « Nous ne faisons cela qu'à des fins scientifiques, et nous voulons mener telle et telle expérience », portons-nous des jugements sur la question de savoir s'il s'agit d'un pays avec lequel nous voulons faire affaire et dont nous pouvons accepter les définitions?

M. Costen : Vous avez absolument raison. À ma connaissance, aucune définition ne figure dans aucune des trois conventions, et c'est intentionnel. Je crois comprendre que c'est un choix délibéré qui a été fait dans les années 1960, lors de la rédaction de ces conventions. Cette décision est fondée en partie sur le fait qu'on admet que certaines différences culturelles

and what scientific inquiry is, and the two nations that are involved in the transaction have some discretion to base on cultural norms and prevailing views what a medical practice is and what scientific practice is.

There is some, I think, intentional discretion that's afforded each nation, based on whatever their unique realities are. So that's the context.

We are absolutely very interested in understanding the precise nature of the purpose of the import or the export. It's actually kind of central to our assessment and determining whether or not to grant the permit.

If there are things that give us any reason to be concerned, we can either make a decision based on that and not issue the permission, and, simply, it won't happen. Or, frankly, it can compel us to ask for more information, or we can require certain safeguards. But that scrutiny really starts and ends with understanding why this transaction is happening. How is it going to happen? Who is involved? What are the safeguards that are put in place? Only once we're fully satisfied with the answers to all of those things will we actually go ahead and say, "Here is the permission."

The Chair: I have a few more questions. But I do have a second round, and we're coming to the end.

Senator Massicotte: I'm a little bit curious; I have a stupid question for you. The most important advice you can give anybody going to the United States is to say, no matter what the reality is, "I have never smoked any marijuana." That's what they have to say because U.S. law is such that, if you did it 10 years ago — how do you communicate that?

Ms. Lutfallah: You don't. I understand what you're putting forward, but, at the end of the day, any Canadian seeking entry into the United States should be answering those questions truthfully because the implications of lying are very far-reaching and could be very detrimental. That's not the type of counsel, obviously, that I believe anybody should provide a Canadian approaching the border.

Senator Massicotte: I agree, but it's a conundrum. Thank you.

The Chair: Since we've taken the liberty of making some comments, I'm going to make one comment.

existent dans l'interprétation de ce qu'on entend par « médecine » et par « recherche scientifique », et sur le fait que les deux nations qui participent à la transaction jouissent d'une certaine marge de jeu pour faire reposer leur interprétation d'une pratique médicale ou d'une pratique scientifique sur leurs normes culturelles et les points de vue dominants.

Je pense qu'on permet intentionnellement à chaque nation de faire reposer ces concepts sur ses réalités particulières. Voilà donc le contexte.

Nous souhaitons absolument comprendre la nature précise des buts de l'importation et de l'exportation. En fait, cette information est essentielle pour procéder à notre évaluation et pour déterminer si nous accorderons le permis.

Si certains aspects nous donnent des raisons d'être inquiets, nous pouvons prendre la décision de ne pas leur accorder la permission en fonction de cela, et la transaction ne sera simplement pas effectuée. Ou, pour être franc, cela peut nous pousser à demander d'autres renseignements ou à exiger certaines garanties. Toutefois, cet examen s'articule autour de notre compréhension de la raison d'être de cette transaction. Comment se déroulera-t-elle? Qui joue un rôle dans cette transaction? Quelles mesures de protection sont mises en place? Nous n'accorderons la permission que lorsque nous aurons reçu des réponses entièrement satisfaisantes à toutes ces questions.

La présidente : J'ai quelques questions supplémentaires à vous poser. Mais j'ai une deuxième série de questions à amorcer, et nous arrivons à la fin de la séance.

Le sénateur Massicotte : Je suis un peu curieux; j'ai une question stupide à vous poser. Le conseil le plus important que vous pouvez donner à quiconque se rend aux États-Unis, c'est de ne jamais dire que vous avez fumé de la marijuana, quelle que soit la réalité. Voilà ce que les gens doivent dire, car la loi américaine est telle que, si vous l'avez fait il y a 10 ans… Comment pouvez-vous communiquer cela?

Mme Lutfallah : Vous ne le faites pas. Je comprends où vous voulez en venir mais, au bout du compte, tout Canadien qui cherche à entrer aux États-Unis devrait répondre honnêtement aux questions, parce que les mensonges peuvent avoir des conséquences très néfastes d'une portée considérable. Manifestement, ce n'est pas le genre de conseils que, selon moi, quelqu'un devrait donner à un Canadien qui approche de la frontière américaine.

Le sénateur Massicotte : Je suis d'accord, mais c'est un dilemme. Merci.

La présidente : Étant donné que nous nous sommes permis de formuler quelques commentaires, je vais en formuler un moi aussi.

Foreign Affairs, over the years, has always struggled with giving the information to Canadian citizens to, obviously, tell the truth but also the repercussions that, when you go to another country, the Canadian law does not apply. So, if you go there, you're not going to be subject to the same legal processes. You're not going to be subject to Canadian law. You'll be subject to the country you're entering. That's been a very difficult lesson, especially for young people, and we know those that have been caught in some countries and had to pay the ultimate price in some of the cases.

The worry is that education takes a long time, and this is going to be new. It's going to be not what's been happening at the border now. It's what might happen with human behaviour. I'm hearing that you're thinking about it, which is good, but I think it is unknown territory what will happen with this shift, should it happen.

I trust that you've been working on this, but you will continue to work on understanding that education takes a long time and that it needs to be done in many forms, for many Canadians, in many different areas. So I think it is going to be a monumental task. I trust that the officers and officials will be trained sufficiently and given the resources to actually do a phenomenal education component, which I think is another one we haven't spent as much time on as I think we would like to.

I know, Mr. Costen, you have to leave. Therefore, I want to thank Mr. Costen.

Mr. Pellmann, you, I think, were the support. I guess he handled the questions well enough that you didn't intervene.

Ms. Lutfallah, thank you for your time, and, again, thank you for coming a second time to accommodate our schedule.

(The committee continued in camera.)

Au fil des ans, Affaires étrangères Canada a toujours eu du mal à fournir des renseignements aux citoyens canadiens afin de leur conseiller, évidemment, de dire la vérité, mais aussi de leur faire part des conséquences qui découlent de séjours dans d'autres pays, à savoir que le droit canadien ne s'applique pas. Donc, si vous vous rendez dans un autre pays, vous ne serez pas assujetti aux mêmes processus juridiques. Vous serez soumis à ceux du pays dans lequel vous entrez. C'est une leçon difficile à assimiler, en particulier pour les jeunes, et nous connaissons ceux qui se sont fait prendre dans certains pays et qui, dans certains cas, ont été forcés de payer le prix ultime.

Le problème, c'est que l'éducation exige beaucoup de temps, et cette situation sera nouvelle. Les choses ne se passeront pas à la frontière comme elles se passent en ce moment. Ce qui est préoccupant, c'est ce qui pourrait survenir en raison du comportement humain. J'ai entendu dire que vous y réfléchissiez, ce qui est bien, mais je crois que, compte tenu de ce changement, le cas échéant, nous ignorons ce qui se produira.

J'ose espérer que vous vous employez à combler cette lacune, mais vous continuerez de tâcher de saisir le fait que l'éducation exige beaucoup de temps et qu'elle doit être offerte sous de nombreuses formes, à l'intention de nombreux Canadiens de nombreuses régions différentes. J'estime donc que cette tâche sera monumentale. J'espère que les agents et les fonctionnaires seront formés suffisamment bien et recevront les ressources nécessaires pour élaborer une composante éducative phénoménale, c'est-à-dire un autre aspect sur lequel nous n'avons pas passé autant de temps que nous aurions aimé le faire, selon moi.

Je sais, monsieur Costen, que vous devez partir. Par conséquent, je tiens à remercier M. Costen.

Monsieur Pellmann, vous étiez là pour l'aider, je crois. Je suppose qu'il a répondu aux questions assez bien pour que vous n'ayez pas à intervenir.

Madame Lutfallah, je vous remercie de nous avoir consacré du temps et, encore une fois, d'être venue une deuxième fois pour accommoder notre emploi du temps.

(La séance se poursuit à huis clos.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 26, 2018

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:30 a.m. to study on the impact and utilization of Canadian culture and arts in Canadian foreign policy and diplomacy, and other related matters.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is called to order. The committee has been authorized by the Senate to study the impact and utilization of Canadian culture and arts in Canadian foreign policy and diplomacy and other related matters.

Under this mandate, the committee is pleased to continue its study today and to hear from the Canadian Arts Coalition. I remind you that a written brief was submitted to the committee early in March.

Before turning to the witnesses and introducing them, I would ask the senators to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Dawson: Dennis Dawson, from Quebec.

[*English*]

Senator Bovey: Patricia Bovey, Manitoba.

[*Translation*]

Senator Cormier: René Cormier, from New Brunswick.

Senator Massicotte: Paul Massicotte, from Quebec.

[*English*]

Senator Oh: Victor Oh, Ontario.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

The Chair: I am Raynell Andreychuk from Saskatchewan.

As I indicated, the Canadian Arts Coalition is presenting today. We have Frédéric Julien, Co-chair, Canadian Arts Coalition, and Renuka Bauri, Member of the Canadian Arts Coalition, National Steering Committee and Communications and Advocacy Director for the Canadian Arts Representation. That is a fantastic title, I must say.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 26 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui à 10 h 30 pour étudier l'impact de la culture et des arts canadiens sur la politique étrangère et la diplomatie du Canada ainsi que leur utilisation dans ces domaines, et d'autres questions connexes.

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, la séance du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international est ouverte. Le comité a eu l'autorisation du Sénat d'étudier l'impact de la culture et des arts canadiens sur la politique étrangère et la diplomatie du Canada ainsi que leur utilisation dans ces domaines, et d'autres questions connexes.

Le comité est donc ravi de poursuivre son étude aujourd'hui et d'entendre la Coalition canadienne des arts. Je vous rappelle qu'un mémoire a été soumis au comité au début du mois de mars.

Avant de céder la parole à nos témoins et de les présenter, je demanderais aux sénateurs de se présenter.

[*Français*]

Le sénateur Dawson : Dennis Dawson, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, du Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Oh : Victor Oh, de l'Ontario.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La présidente : Je m'appelle Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

Comme je l'ai mentionné, nous accueillons aujourd'hui la Coalition canadienne des arts. Nous avons avec nous Frédéric Julien, coprésident de la Coalition canadienne des arts, et Renuka Bauri, membre de la Coalition canadienne des arts, Comité de direction nationale, et directrice aux communications

We will hear your presentations, and then we would like to turn to questions. Welcome to the committee.

[*Translation*]

Frédéric Julien, Co-Chair, Canadian Arts Coalition: Thank you, Madam Chair, for giving me the opportunity to appear before the committee on behalf of the Canadian Arts Coalition.

Our opening statement will focus on two themes related to the committee's study. We will begin by talking about links between cultural diplomacy, matters of national interest and social values. Then, we will talk about national and international frameworks that promote or limit the use of cultural diplomacy. We focused on these themes, because it appeared important to us to bring them to your attention, as they are complementary points of view to testimony heard to date within the framework of this study on cultural diplomacy.

[*English*]

One of the purposes of diplomacy is to advance matters of mutual national interest. For example, for more than 15 years Canada has used diplomacy to establish the protection of the diversity of cultural expressions as a key human endeavour for Canada and its partner nations via the UNESCO.

Whose interests are we talking about? Matters of national interest are so because they are of high importance to the individual citizens living on this land.

We would therefore like to bring to the committee's attention the role that individual artists and arts organizations can play in the context of cultural diplomacy to advance such matters.

When artists and arts organizations participate in trade missions, a number of outcomes ensue. Quantitative outcomes such as tours, co-productions and other cultural exchanges are expected as the traditional measures of success of trade missions.

Qualitative outcomes in the form of knowledge exchange are, however, too often disregarded. Yet, knowledge exchange naturally happens as one-on-one relationships are established through cultural diplomacy. This knowledge exchange can be left to serendipity, but it can also be the object of deliberate efforts around matters of national interest such as the reconciliation between Indigenous and non-Indigenous peoples.

et à la promotion des droits au Front des artistes canadiens. C'est un titre fantastique à mon avis.

Nous entendrons vos exposés, puis nous vous poserons des questions. Bienvenue au comité.

[*Français*]

Frédéric Julien, coprésident, Coalition canadienne des arts : Merci, madame la présidente, de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant le comité au nom de la Coalition canadienne des arts.

Notre discours d'ouverture abordera deux thèmes liés à l'étude du comité. Dans un premier temps, nous parlerons des liens entre la diplomatie culturelle et les enjeux d'intérêt national et les valeurs sociales. Dans un deuxième temps, nous parlerons des cadres nationaux et internationaux qui favorisent ou limitent l'utilisation de la diplomatie culturelle. Nous avons retenu ces thèmes, car il nous apparaissait important de les porter à votre attention, puisque ce sont des points de vue complémentaires aux témoignages entendus jusqu'à présent dans le cadre de cette étude sur la diplomatie culturelle.

[*Traduction*]

Un des buts de la diplomatie est de faire avancer les dossiers nationaux communs. Par exemple, pendant plus de 15 ans, le Canada s'est servi de la diplomatie pour établir la protection de la diversité de l'expression culturelle comme activité humaine clé pour le Canada et les pays partenaires par le truchement de l'UNESCO.

De quels intérêts est-il question? Les questions d'intérêt national sont ainsi en raison de leur grande importance pour les citoyens du pays.

Nous aimerions donc attirer l'attention du comité sur le rôle que les artistes et les organisations artistiques peuvent jouer dans le contexte de la diplomatie culturelle pour faire avancer de telles questions.

Lorsque des artistes et des organisations artistiques participent à des missions commerciales, on peut s'attendre à certains résultats. Des résultats quantitatifs comme des tournées, des coproductions et d'autres échanges culturels sont attendus à titre de mesures traditionnelles de la réussite des missions commerciales.

Les résultats qualitatifs sous la forme d'échanges de connaissances, toutefois, ne sont souvent pas pris en compte. Pourtant, les échanges de connaissances se font naturellement à mesure que des relations individuelles sont établies grâce à la diplomatie culturelle. Ces échanges peuvent découler d'heureux hasards, mais ils peuvent aussi être le fruit d'efforts délibérés entourant des questions d'intérêt national comme la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones.

For example, last year, trade missions in Australia have intentionally brought together artists and arts organizations engaged in reconciliation processes. In addition to international tours of Indigenous artists, the results have been a heightened awareness of Indigenous world views and the exchange of ideas and strategies to take action toward reconciliation.

Of course, not all trade missions can or should be the focus of specific knowledge exchange efforts. However, when values-based knowledge exchange happens around reconciliation or around gender parity and anti-harassment work, for example, one would hope that this can be acknowledged as a very valuable contribution of cultural exchanges to Canada's diplomacy and foreign affairs.

I will move on to frameworks supporting or restricting cultural diplomacy. Last month, the Canadian Arts Coalition submitted a brief on reciprocity and regulatory frameworks affecting trade and cultural diplomacy. This brief examined three such frameworks: foreign workers regulations, international taxation and intellectual property.

Although Canada's Temporary Foreign Workers Program has been the subject of negative press coverage, the truth is Canada's work regulations are quite progressive and have made it easy for Canadian arts companies to invite foreign artists to Canada with the intent of being invited back. Unfortunately, the work regulations of other countries are not always as welcoming as ours.

As Canada undertakes new trade negotiations, there are opportunities to remove or reduce these artist mobility barriers. For example, in the renegotiation of the North American Free Trade Agreement, Canada's negotiators have pushed for more cross-border mobility of business professionals under the NAFTA professional TN non-immigrant status. CAPACOA and the Canadian Arts Coalition have advocated for an expansion of the list of TN professions so that it also includes live performing artists.

We are keeping our fingers crossed, as the renegotiations appear to be coming to an end, that this will come to fruition. We are also hoping that considerations for artist mobility can be systematically included in future trade negotiations.

International taxation can also create significant administrative and financial barriers to artist mobility and can hinder reciprocal relationships with foreign trade partners. The root cause of the problem here lies in our fiscal conventions. Article 17 of the OECD Model Tax Convention creates a particular tax treatment

Par exemple, l'année dernière, des missions commerciales en Australie avaient pour but intentionnel de réunir des artistes et des organisations artistiques engagés dans des processus de réconciliation. En plus de tournées internationales d'artistes autochtones, on a obtenu une sensibilisation accrue à la vision autochtone du monde et l'échange d'idées et de stratégies pour prendre des mesures favorables à la réconciliation.

Évidemment, les missions commerciales ne peuvent pas et ne devraient pas toujours être axées sur des efforts précis d'échanges de connaissances. Toutefois, lorsque des échanges de connaissances fondés sur les valeurs s'opèrent autour, par exemple, de la réconciliation, de la parité entre les sexes ou de mesures pour contrer le harcèlement, on est en droit d'espérer que ce soit reconnu comme une contribution très précieuse d'échanges culturels pour les affaires étrangères et la diplomatie du Canada.

J'aimerais maintenant parler des cadres qui soutiennent ou limitent la diplomatie culturelle. Le mois dernier, la Coalition canadienne des arts a soumis un mémoire sur la réciprocité et les cadres réglementaires qui touchent le commerce et la diplomatie culturelle. Ce mémoire examinait trois de ces cadres: la réglementation concernant les travailleurs étrangers, la fiscalité internationale et la propriété intellectuelle.

Bien que le Programme canadien des travailleurs étrangers temporaires ait fait l'objet de reportages négatifs dans les médias, le fait est que la réglementation canadienne en matière de travail est assez progressiste et a fait en sorte de faciliter les choses pour les entreprises artistiques canadiennes qui veulent inviter des artistes étrangers au Canada dans l'espoir d'obtenir une invitation à leur tour. Malheureusement, la réglementation des autres pays n'est pas toujours aussi accueillante que la nôtre.

Les nouvelles négociations commerciales entreprises par le Canada présentent des occasions d'enrayer ou de réduire les obstacles à la mobilité des artistes. Par exemple, dans la renégociation de l'entente de libre-échange nord-américain, les négociateurs du Canada ont exercé des pressions pour obtenir une plus grande mobilité transfrontalière pour les gens d'affaires en vertu du visa TN pour professionnels de l'ALENA ayant le statut non-immigrant. L'Association canadienne des organismes artistiques et la Coalition canadienne des arts ont demandé que les artistes de la scène soient ajoutés à la liste des professions visées par le visa TN.

Les renégociations tirant à leur fin, nous espérons que ce vœu sera exaucé. Nous espérons aussi que les considérations liées à la mobilité des artistes fassent partie intégrante des négociations commerciales à l'avenir.

La fiscalité internationale peut aussi constituer un obstacle administratif et financier considérable à la mobilité des artistes et peut nuire aux relations réciproques avec nos partenaires commerciaux étrangers. Nos conventions fiscales sont la source de ce problème. L'article 17 du Modèle de convention fiscale de

that enables states to tax performing artists in the country where the artists perform.

As a result, foreign groups and artistic companies performing in Canada have income tax withheld on their fees. They must also often withhold tax payments made to their individual performers. They are required to complete and remit T4A returns, and they must file a Canadian income tax return. The costs of compliance to this taxation regime are estimated to be at least four times greater than the revenues collected by the Canadian government.

Although tax treaties cannot easily be reopened, the government could take advantage of cultural diplomacy initiatives to negotiate voluntary bilateral suspensions of article 17 and its replacement by more flexible administrative policies. The terms of this suspension could be captured in legally binding side letters, such as were used in the negotiations of the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership.

We believe that this would effectively strengthen our diplomatic ties with our foreign partners and reduce barriers that will otherwise hinder the success of our trade efforts.

Intellectual property is also a matter of trade and diplomacy as an artist cannot collect royalties in another country unless the two countries have the same copyright regime and a reciprocity agreement is in place between their collective management organizations.

In the visual arts, the artist's resale right is a market-based mechanism that entitles visual artists to 5 per cent royalty on the sale price each time their work is resold to an auction house or commercial gallery.

The artist's resale right exists in 93 countries, including several of Canada's partners: the United Kingdom, Ireland, Mexico, Australia and India. The artist's resale right is also enshrined in European legislation and the EU requested that Canada implement it during the CETA negotiations, but to no avail. Canada still hasn't adopted the artist's resale right.

Canadian artists, and Indigenous artists in particular, are losing out on the tremendous profits being made on their work in the secondary market in Canada and abroad.

l'OCDE crée un traitement fiscal particulier qui permet aux États d'imposer les artistes en fonction des pays où ils se produisent.

Par conséquent, les groupes et les compagnies artistiques étrangers qui se produisent au Canada voient l'impôt sur le revenu prélevé sur leurs honoraires. Ils doivent aussi prélever l'impôt sur les paiements effectués aux artistes. Ils doivent en outre remplir et soumettre une déclaration T4A, de même que produire une déclaration de revenus au Canada. On estime que les coûts de cette conformité au régime fiscal seraient au moins quatre fois plus élevés que les revenus recueillis par le gouvernement canadien.

Même s'il n'est pas facile de rouvrir des traités fiscaux, le gouvernement pourrait profiter des initiatives de diplomatie culturelle pour négocier des suspensions bilatérales volontaires de l'article 17, afin de le remplacer par des politiques administratives plus souples. Les modalités d'une telle suspension pourraient être reflétées dans des lettres d'accompagnement juridiquement contraignantes, comme celles qu'on a utilisées pour négocier l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste.

Nous estimons que c'est une façon efficace de renforcer nos liens diplomatiques avec nos partenaires étrangers et de réduire les obstacles qui, autrement, saperaient nos efforts commerciaux.

La propriété intellectuelle est aussi une question liée au commerce et à la diplomatie, puisqu'un artiste n'a pas droit à des redevances dans un autre pays, à moins que les deux pays ne disposent du même régime de droit d'auteur et que leurs organisations de gestion collective n'aient conclu une entente de réciprocité.

Dans les arts visuels, le droit de revente de l'artiste est un mécanisme fondé sur le marché qui permet aux artistes des arts visuels de percevoir 5 p. 100 de redevances sur le prix de vente chaque fois que leurs œuvres sont revendues par l'intermédiaire d'une maison de vente aux enchères ou d'une galerie commerciale.

Le droit de revente de l'artiste existe dans 93 pays, notamment dans plusieurs pays partenaires commerciaux du Canada: le Royaume-Uni, l'Irlande, le Mexique, l'Australie et l'Inde. Le droit de revente de l'artiste a été légiféré et intégré à la loi européenne et l'Union européenne a demandé au Canada de le mettre en œuvre pendant les négociations de l'AECG, sans succès. Le Canada n'a toujours pas adopté le droit de revente de l'artiste.

Les artistes canadiens et les artistes autochtones en particulier ne profitent nullement des énormes bénéfices découlant de la revente de leurs œuvres sur le marché secondaire, au Canada ou ailleurs.

Inuit artist Kenojuak Ashevak sold her piece *Enchanted Owl* for $24 in 1960. This work was later resold for $58,000. Mary Pratt had 36 artworks go to auction between 1996 and 2013. The total artist's resale right royalty she missed out on amounted to $21,000.

Cultural diplomacy implies but shouldn't be limited to allowing for artists and their works to cross physical borders. It also resides in upholding our social values, including fair compensation, and in advancing matters of national interest, including reconciliation and the protection of cultural diversity throughout our trade misses, our trade negotiations and our other cultural diplomacy endeavours.

Senator Oh: Thank you for your presentation. I would like to ask about taxation on artists performing abroad.

With how many countries has Canada signed tax treaties to avoid double taxation? Are there any major international markets that are important for Canadian artists but have not signed such treaties with us? How could the government and your association help?

Mr. Julien: I would not be able to tell you the exact number of countries with which we have fiscal treaties, but we have fiscal treaties with almost every country around the world.

These treaties are not the same. They all follow the OECD Model Tax Convention, but there are certain approaches that different countries will take.

For example, in a few European countries there are particular exclusions that make it possible for artists from both countries to perform in the other countries and not be taxed in that country if they had been receiving support from the government due to cultural diplomacy or cultural exchanges.

There are other countries with which there are certain levels of exclusions. With the U.S., for example, there is a certain threshold under which the requirements are lower.

These are ways that we can make sure that international taxation doesn't get in the way of artist mobility and of our trade and cultural diplomacy efforts.

As we talked about the possibility of negotiating the voluntary suspensions of article 17, our hope would not be that it is abandoned completely but that other approaches to applying taxation in a fair way be explored when taxes ought to be paid and do not impose an undue burden on others. That's what we would like to see now either through these voluntary suspensions or in the future directly through our fiscal treaties.

L'artiste inuite Kenojuak Ashevak a vendu son œuvre intitulée Enchanted Owl 24 $ en 1960. Cette même œuvre a ensuite été revendue 58 000 $. Mary Pratt a vu 36 de ses œuvres être vendues aux enchères entre 1996 et 2013. La redevance totale qu'elle aurait pu percevoir sur son droit de revente se serait élevée à 21 000 $.

La diplomatie culturelle suppose de permettre aux artistes et à leurs œuvres de traverser les frontières, mais ça ne se limite pas à cela uniquement. Cela implique également le respect des valeurs sociales, comme une juste rémunération, ainsi que la promotion des intérêts nationaux, dont la réconciliation et la protection de la diversité culturelle dans nos missions et négociations commerciales et autres initiatives de diplomatie culturelle.

Le sénateur Oh : Merci pour votre exposé. J'aimerais vous poser une question sur l'imposition des artistes se produisant à l'étranger.

Avec combien de pays le Canada a-t-il signé des traités fiscaux pour éviter la double-imposition? Existe-t-il d'importants marchés internationaux qui sont importants pour les artistes canadiens, mais qui n'ont pas signé de tels traités avec nous? Comment le gouvernement et votre association peuvent-ils aider en ce sens?

M. Julien : Je ne suis pas en mesure de vous donner le nombre exact de pays avec lesquels nous avons des traités fiscaux, mais nous en avons avec quasiment tous les pays du monde.

Ces traités ne sont pas les mêmes. Ils s'inspirent tous du Modèle de convention fiscale de l'OCDE, mais il y a des pays qui préfèrent différentes approches.

Par exemple, dans quelques pays européens, il existe des exclusions précises qui font en sorte que les artistes des deux pays peuvent se produire dans l'autre pays sans être imposés dans ce pays, s'ils ont reçu de l'aide du gouvernement pour des raisons de diplomatie culturelle ou d'échanges culturels.

Dans d'autres pays, en revanche, il y a certains niveaux d'exclusion. Avec les États-Unis, par exemple, il existe un seuil en dessous duquel les exigences sont plus faibles.

Il existe des façons de s'assurer que la fiscalité internationale ne nuise pas à la mobilité des artistes ni à nos efforts commerciaux et de diplomatie culturelle.

Lorsque nous disons qu'il serait possible de négocier la suspension volontaire de l'article 17, nous ne cherchons pas à l'abandonner complètement, mais nous souhaitons seulement explorer d'autres façons équitables d'aborder l'imposition lorsqu'il y a des taxes ou des impôts à payer et nous ne voulons pas imposer de fardeau excessif aux autres. Voilà ce que nous aimerions faire, soit au moyen de ces suspensions volontaires, soit directement, à l'avenir, au moyen de traités fiscaux.

Senator Oh: I have one more question. I always receive last-minute requests for help with visa problems. The artists plan a long time to do a performance in our country. In the last minute, half of the group is not coming because they cannot get visiting visas. What is your opinion?

Mr. Julien: Not every country has visa requirements. Many countries are visa exempt, but there are indeed instances where visa processes can get in the way. Of course, touring companies have to get started on their visa early.

Some of the challenges in the performing arts in particular is that the composition of the ensemble is not known until a couple of months before the performance. The main performers might have been hired a long time ago, but those secondary performers sometimes are hired later on in the process.

That delays the time at which the visa process can be undertaken. That's true for foreign artists coming to Canada and for Canadian artists going abroad. For example, in the U.S. the visa process is a very demanding, expensive and slow process. It regularly gets in the way of artists crossing the border on time.

[*Translation*]

Senator Cormier: Thank you so much for your very enlightening presentation, which highlights fundamental issues, specifically double taxation and residual rights in the matter of the circulation of artists and artwork. I would especially like to hear you on the matter of the impact this has on Canadian art organizations that work on the organizational level of artists' travel, the challenges of double taxation, and more indirectly, on residual rights. For having been in the cultural sector and done some work in hosting artists, co-production or co-broadcasting with foreign companies, I know there is a series of issues and fees which prevent companies from functioning. Can you talk to us about a bit about this issue and tell us how the federal government could, perhaps, facilitate the work of artists in broadcasting?

Mr. Julien: When it comes to residual rights, the impact, currently, is nil, because our Canadian artists do not have access to them, given that the legislation does not exist in Canada. So, even if their work is sold in a country where residual rights are instituted, these artists cannot access royalties collected at that time.

As for taxation, the impact is profound, because when a foreign artist comes to Canada and throws himself into the tax system's red tape, it leads to costs of time and money for the

Le sénateur Oh : J'ai une question supplémentaire. Je reçois toujours des demandes de dernière minute pour aider en cas de problèmes d'obtention de visa. Les artistes se préparent longtemps à l'avance pour se produire dans notre pays. À la dernière minute, la moitié du groupe ne peut pas venir, car les membres n'arrivent pas à avoir de visas de touriste. Qu'en pensez-vous?

M. Julien : Tous les pays n'exigent pas de visa. Un bon nombre d'entre eux sont dispensés de visas, mais il y a effectivement des cas où le processus d'obtention de visas peut poser problème. Bien sûr, les compagnies en tournée doivent s'atteler à l'obtention de leur visa très tôt.

Dans les arts de la scène en particulier, un des problèmes c'est qu'on ne connaît pas la composition du groupe jusqu'à quelques mois avant le spectacle. Les artistes principaux ont peut-être été embauchés longtemps avant cela, mais ceux qui tiennent les rôles secondaires sont parfois embauchés plus tard dans le processus.

Cela retarde le moment du dépôt de la demande de visas. Cela s'applique aux artistes étrangers qui viennent au Canada et aux artistes canadiens qui vont à l'étranger. Par exemple, aux États-Unis, le processus d'obtention de visas est très exigeant, coûteux et lent. Cela empêche souvent les artistes de franchir la frontière à temps.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Merci énormément de votre présentation très éclairante, qui met en relief des enjeux fondamentaux, notamment la double imposition et les droits de suite, en ce qui concerne la circulation des artistes et des œuvres. J'aimerais particulièrement vous entendre au sujet de l'impact que cela a sur les organisations artistiques canadiennes qui travaillent pour la circulation des artistes sur le plan organisationnel, des défis liés à la double imposition et, plus indirectement, des droits de suite. Pour avoir été dans le secteur culturel et avoir fait du travail d'accueil d'artistes, de coproduction ou de codiffusion avec des compagnies étrangères, il y a une série d'enjeux et de frais qui empêchent les compagnies de fonctionner. Pouvez-vous nous parler un peu de cette question et nous dire comment le gouvernement fédéral pourrait, peut-être, faciliter le travail des artistes en matière de diffusion?

M. Julien : En ce qui concerne le droit de suite, l'impact, actuellement, est nul puisque nos artistes canadiens n'y ont pas accès, étant donné que la législation n'existe pas au Canada. Donc, même si leur œuvre est vendue dans un pays où le droit de suite est institué, ces artistes ne peuvent toucher les redevances recueillies à ce moment-là.

Pour ce qui est de la fiscalité, l'impact est profond, puisque lorsqu'un artiste étranger vient au Canada et qu'il se lance dans le dédale administratif lié à la fiscalité, cela engendre des coûts

company, because there is a holdback on their fee. Very often, the reflex is to simply transfer these costs to the Canadian organization hosting the foreign artist. So, at the end of the day, our organizations, which are also supported by Canadian taxes, must absorb part of the costs of the enterprise intended to generate Canadian taxes. You understand that we're in a bit of a paradox. It's circular.

Among the ways that we could work on these issues, of course, I have spoken of the tax treaty aspect. We can also work internally, because our tax system is particularly burdensome compared to what exists abroad. Very simple measures could be undertaken, such as exempting the deposit paid to a foreign artist. When a foreign artist comes to Canada, they are paid a deposit of no more than 50 per cent to allow them to incur the costs of coming to Canada. If this deposit could be exempted from the requirement to retain a 15 per cent tax, that would already be a significant improvement for our Canadian broadcasters, who have to explain the process. If the deposit could be set aside, it would solve the problem. The art sector is currently working with the Canada Revenue Agency to find solutions on the administrative level. The problem is that taxation mechanisms are set in the Income Tax Act and in our tax treaties. The Canada Revenue Agency actually has very little leeway.

Senator Cormier: I have a second question about residual rights. You indicated in your brief that the matter of visual arts is extremely important. There is an issue here, but what about the performing arts, or literary and musical works? What will be the solution to solve the problem of residual rights?

Mr. Julien: In other disciplines, there are other rights: copyright in music, and in literature, neighbouring rights. Canada has already taken steps regarding musical copyrights to extend their term and harmonize them with what is being done in Europe. Currently, to my knowledge, these rights management mechanisms are working well. These are collected in Canada, and then paid abroad, and vice versa, without any issues, through SOCAN and Re:Sound, as well as many collective management organizations.

Senator Massicotte: Thank you for being here this morning. I will play devil's advocate to better understand your arguments. Two things interest me in particular when it comes to tax agreements that have been concluded with other countries. I fully understand what you want, but there are nonetheless international standards that you refer to. To my knowledge, a retainer for services rendered is standard. In other words, there is still a holdback if you offer services to the United States, and

en temps et en argent pour la compagnie, puisqu'il y a une retenue sur leur cachet. Très souvent, le réflexe est de tout simplement transférer ces coûts à l'organisme canadien qui accueille l'artiste étranger. Donc, au bout du compte, nos organismes, qui sont eux-mêmes soutenus par les impôts canadiens, doivent absorber une partie des coûts de cette entreprise destinés à créer des impôts canadiens. Vous comprenez qu'on est un peu dans un paradoxe. On tourne en rond.

Parmi les façons dont on peut travailler sur ces enjeux, bien entendu, j'ai parlé de l'aspect des conventions fiscales. On peut aussi travailler à l'interne, parce que notre régime fiscal est particulièrement lourd comparativement à ce qui existe à l'étranger. Des mesures très simples peuvent être envisagées, notamment exempter le dépôt qu'on verse à l'artiste étranger. Souvent, quand un artiste étranger vient au Canada, on doit lui verser un dépôt ne dépassant pas 50 p. 100 pour lui permettre d'engager les dépenses qui lui permettront de venir au Canada. Si seulement ce dépôt pouvait être exempté de l'exigence de la retenue d'impôt de 15 p. 100, ce serait déjà une amélioration significative pour nos diffuseurs canadiens qui doivent expliquer le processus. Si on peut écarter le dépôt, ça règle le problème. Le secteur des arts travaille actuellement avec l'Agence du revenu du Canada pour trouver des solutions sur le plan administratif. Le problème est que les mécanismes d'impôt sont fixés dans la Loi de l'impôt sur le revenu et dans nos conventions fiscales. La marge de manœuvre de l'Agence du revenu du Canada est très faible.

Le sénateur Cormier : J'ai une deuxième question concernant les droits de suite. Vous indiquez dans votre mémoire que la question des arts visuels est extrêmement importante. Il y a un enjeu à ce chapitre, mais qu'en est-il des arts de la scène, des œuvres littéraires et musicales? Quelle serait la solution pour régler la question des droits de suite?

M. Julien : Dans les autres disciplines, il existe d'autres droits : le droit d'auteur en musique, et en littérature, les droits voisins. Le Canada a déjà fait des démarches en ce qui concerne le droit d'auteur en musique pour en prolonger la durée et s'harmoniser avec ce qui se fait en Europe. Jusqu'à présent, à ma connaissance, ces mécanismes de gestion des droits fonctionnent bien. Les droits sont perçus au Canada, puis versés de nouveau à l'étranger, et vice versa, sans problème, par l'intermédiaire de la SOCAN et de la Ré:Sonne, ainsi que de plusieurs organismes de gestion collective.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie de votre présence ici ce matin. Je vais jouer à l'avocat du diable pour mieux comprendre vos arguments. Deux choses en particulier m'interpellent en ce qui concerne les ententes fiscales qu'on a conclues avec les autres pays. Je comprends bien votre désir, mais il y a quand même une norme internationale à laquelle vous faites référence. À ma connaissance, une retenue pour les services rendus, c'est standard. En d'autres mots, il y a tout de

you can go get an exemption, which takes months. What is being sought here is a complete exemption to this very standard procedure, and artists want to be treated differently than business people. Am I right? If that is the case, why do we have special treatment compared to typical business transactions?

même une retenue si vous offrez des services aux États-Unis, et vous pouvez aller chercher une exemption, ce qui prend des mois. Ce qu'on veut, c'est être exempté complètement de cette procédure très standard et que les artistes soient traités différemment des gens d'affaires. Ai-je raison? Si c'est le cas, pourquoi avons-nous un traitement spécial comparativement aux transactions typiques commerciales?

Mr. Julien: That is a very relevant question and it gives me the opportunity to make an important distinction. Currently, performing artists, like athletes, are subjected to different tax treatment than other businesses. Companies that do business in Canada, as per most of our tax agreements, are subject to what is called a business profit exemption. So they do not have to pay tax in Canada. Furthermore, the government has set up an employer certification mechanism, which allows these businesses who fall into this category to have a simplified mechanism for submitting employee T4s. They can even exempt some of their employees from the requirement of filing a T4.

M. Julien : La question est très pertinente et me permettra d'apporter un éclaircissement important. À l'heure actuelle, les artistes du spectacle tout comme les athlètes sont sujets à un traitement fiscal différent des autres entreprises. Les entreprises qui viennent faire affaire au Canada, dans la plupart de nos conventions fiscales, sont sujettes à ce qu'on appelle une « *business profit exemption* ». Ainsi, elles ne sont pas tenues de payer de l'impôt au Canada. De plus, le gouvernement a mis en place un mécanisme de certification des employeurs, qui permet à ces entreprises qui tombent dans cette catégorie d'avoir des mécanismes simplifiés pour la soumission de leur T4 chez leurs employés. Ils peuvent même exempter certains de leurs employés de cette exigence du T4.

So it is important to understand that businesses, without having a free pass, are subject to a less strict tax treatment than artists and athletes. In the 1960s and 1970s, OECD member countries felt it was too easy for artists and athletes to move their residence to a tax haven to avoid paying taxes. The goal was to find a way to fight that phenomenon, which is a noble goal. In today's context, it would be a good idea to broaden this practice to certain multinationals who engage in e-commerce. But the standards today are clearly much stricter.

Donc, il importe de comprendre que les entreprises, sans avoir de passe-droits, ont un traitement fiscal moins rigoureux que les artistes et les athlètes. Au cours des années 1960 et 1970, les pays membres de l'OCDE ont estimé qu'il était trop facile pour des artistes et des athlètes de déplacer leurs résidences dans un paradis fiscal pour échapper à la fiscalité. L'objectif était de trouver un moyen de contrer cela, ce qui est tout à fait louable. Dans le contexte d'aujourd'hui, il serait même souhaitable de l'élargir à certaines entreprises multinationales qui font du commerce électronique. Il reste qu'aujourd'hui le traitement est nettement plus rigoureux.

We don't expect article 17 to be completely suspended. We feel that, when international artists come to Canada and make significant profits, it makes sense that some of those profits should be given back to Canada. However, there are cases where small dance schools or small world music groups come to Canada to go on tour and make a total of only $10,000 or $12,000. Nearly all of that money serves to cover their travel costs. They have almost nothing left in their pocket at the end, and what is left, they need to spend to hire a lawyer to help them negotiate their tax situation. That is the type of case where we would try to relax the requirements.

On ne s'attend pas à une suspension complète de l'article 17. Nous estimons que, lorsque des artistes d'envergure internationale viennent engranger des profits importants au Canada, il serait normal qu'une certaine partie de ces profits soit versée de nouveau au Canada. Par contre, il y a des cas où de petites compagnies de danse ou de petits groupes de musique du monde viennent au Canada faire une tournée pour des cachets totalisant 10 000 $ ou 12 000 $. La quasi-totalité de ces cachets sert à couvrir les frais de déplacement. Il ne leur reste pratiquement rien dans les poches et, ce qui reste, ils doivent le dépenser pour embaucher un avocat qui les aidera à négocier sur le plan fiscal. C'est dans ce genre de cas qu'on veut trouver des façons d'assouplir les exigences.

Senator Massicotte: If an individual decides to offer his services in the United States — it's difficult to offer services there, because people are so concerned about customs — and he is paid in American dollars, there's always a holdback. An individual or a company that provides services in the United States is subject to a withholding tax on any amount that they receive. Am I correct?

Le sénateur Massicotte : Si un particulier décide d'offrir ses services aux États-Unis — il est difficile d'offrir des services, car on est tellement préoccupé par les douanes — et qu'il se fait payer en dollars américains, il y a toujours une retenue. Un particulier ou une entreprise qui offre des services aux États-Unis est visé par une retenue sur tout montant qu'il reçoit. Ai-je raison?

Mr. Julien: There are similar requirements in the United States. The process is different there. They have Central Withholding Agreements. I won't get into this too much, but I can find more information about this and give you a comparative analysis of the two systems.

Senator Massicotte: Yes, please. I would like to know why there is special treatment where the royalty on the resale of artworks is concerned. I'm not familiar with that application. Perhaps other countries have come to an agreement, but any other sale of a property, interest or asset is not affected by such a permanent royalty. Why would the artist, after the sale, not demand 5 per cent of any negotiable future resale? Why would the government impose this commission on future sales when it wasn't part of the original sales contract?

Mr. Julien: That's a good question.

[*English*]

Renuka, would you like to answer this one?

Renuka Bauri, Communications and Advocacy Director, Canadian Artists' Representation: If I understand the question correctly, you are asking why there isn't a contract. Primarily it's because there are —

Senator Massicotte: I am not saying there's no contract. There could be a contract.

Ms. Bauri: There could be a contract.

Senator Massicotte: As opposed to asking legislatures to impose let's say a 5 per cent commission —

Ms. Bauri: It's not really a commission, though.

Senator Massicotte: Why ask for this payment, which is contrary to the initial contract between the vendor of the art and the buyer?

Why should the government come back in a roundabout way and impose it when it was never originally on the same terms?

Ms. Bauri: Broadly speaking, it helps our artists create more work. It's more in terms of thinking of it as a royalty, much in the same way as Mr. Julien mentioned before. When the work of musicians is played over and over again, they get royalties for that work. Authors also receive royalties.

In those situations, the visual artists don't receive any royalty whatsoever. When their work is resold, it further impacts on what they can create.

M. Julien : Il existe des exigences similaires aux États-Unis. Le processus est différent là-bas. Il y a le processus des *Central Withholding Agreements*. Je vais éviter de trop m'avancer, mais je peux aller chercher davantage d'information à ce sujet et vous présenter des données comparatives des deux systèmes.

Le sénateur Massicotte : Oui, s'il vous plaît. J'aimerais savoir pourquoi il y a un traitement spécial du point de vue de la ristourne pour la revente d'œuvres d'art. Je ne connais pas cette application. Il se peut que d'autres pays se soient mis d'accord, mais toute autre vente d'une propriété, d'un intérêt ou d'un actif n'est pas visée par une éventuelle ristourne sans permanence. Pourquoi l'artiste, après indication de sa vente, n'exige-t-il pas 5 p. 100 de toute revente future négociable? Pourquoi le gouvernement imposerait-il cette commission sur les futures ventes alors que ça ne fait pas partie du contrat original de vente?

M. Julien : C'est une bonne question.

[*Traduction*]

Renuka, voulez-vous répondre à cette question?

Renuka Bauri, directrice aux communications et à la promotion des droits, Le Front des artistes canadiens : Si j'ai bien compris la question, vous demandez pourquoi il n'y a pas de contrat. Principalement, c'est parce que...

Le sénateur Massicotte : Je ne dis pas qu'il n'y a pas de contrat. Il pourrait y en avoir un.

Mme Bauri : Il pourrait y en avoir un.

Le sénateur Massicotte : Plutôt que demander aux législateurs d'imposer, admettons, une commission de 5 p.100...

Mme Bauri : Ce n'est pas vraiment une commission, toutefois.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi exiger un tel paiement, qui va à l'encontre du contrat entre le vendeur de l'œuvre et son acheteur?

Pourquoi le gouvernement devrait-il imposer cela indirectement alors que ce ne sont pas les mêmes modalités au départ?

Mme Bauri : En général, cela aide nos artistes à créer davantage. Il faut davantage voir les choses comme une redevance, un peu comme ce qu'a indiqué M. Julien auparavant. Lorsque l'on diffuse et rediffuse l'œuvre de musiciens, ceux-ci obtiennent des redevances pour leur œuvre. C'est aussi le cas des auteurs.

Dans ces cas, les artistes visuels ne reçoivent aucune redevance, quelle qu'elle soit. Lorsque leur œuvre est revendue, cela a d'autres répercussions sur ce qu'ils peuvent créer.

Senator Massicotte: You're right regarding the songwriter and so. That was a condition of the sale of his work of art. In other words, that was understood right from the start.

What I am hearing is that it's an act of generosity. In other words, in light of the fact there is no contractual right, you want legislation to impose that right in spite of the fact that the parties agreed differently when they initially sold that piece of work.

[*Translation*]

Mr. Julien: I would like to add something to that response. Why is an artwork resold at a higher price? Because the artist, through his subsequent creative work after the creation of the initial artwork, increases his reputation. So artworks that were created previously gained in value. That value didn't exist at the time of the initial sale.

Senator Massicotte: I have no problem with that argument. If it's the case, why didn't the artist require that commission at the outset? Most likely, the person who bought the artwork knew that the artist's reputation was going to grow. It's simply a question of adding those conditions to the initial contract. Why would the government impose conditions after the fact that were not negotiated at the outset?

Mr. Julien: Perhaps we should make an effort to do a bit more research about resale rights. That way, we could better explain why they were formulated this way.

[*English*]

Senator Tannas: I have a supplementary question. If we bought a piece of art and it was worth less, would you propose that we get a refund from the artist? This is crazy.

Ms. Bauri: No.

Senator Tannas: Fair is fair, right? Effectively, if you are asking the government to redo a contract from before, why wouldn't it be fair to have a refund built in as well? There is a lack of prestige.

Mr. Julien: If I am right, gains on visual artworks are capital gains. If you invest in artwork that loses value and you resell it, you can get something back out of your capital loss. There is already a process in place.

The Chair: Perhaps I can be permitted a supplementary question on this.

Le sénateur Massicotte : Vous avez raison pour ce qui est des auteurs-compositeurs et autres. C'était là une des conditions de la vente de son œuvre. En d'autres termes, c'était clair dès le début.

Ce que je comprends, c'est qu'il s'agit là d'un acte de générosité. Autrement dit, à la lumière du fait qu'il n'y a pas de droit contractuel, vous souhaitez qu'on légifère afin d'imposer ce droit malgré le fait que les parties en ont convenu différemment au moment de la vente initiale de l'œuvre.

[*Français*]

M. Julien : J'aimerais apporter un élément de réponse complémentaire. En fait, pour quelle raison une œuvre d'art est-elle revendue à un prix supérieur? Parce que l'artiste, grâce à son travail créatif subséquent à la création de l'œuvre initiale, a rehaussé sa réputation. Du coup, toutes les œuvres créées précédemment gagnent de la valeur. Cette valeur au moment de la vente initiale n'existe pas encore.

Le sénateur Massicotte : Je n'ai aucune difficulté avec cet argument. Si c'est le cas, pourquoi l'artiste n'a-t-il pas exigé cette commission au départ? Fort probablement, la personne qui a acheté son œuvre savait que la réputation de l'artiste s'accroîtrait. Il s'agit simplement d'insérer les conditions dans le contrat initial. Pourquoi le gouvernement imposerait-il, après coup, des conditions commerciales qui n'étaient pas négociées au départ?

M. Julien : Peut-être qu'on peut se donner la peine de faire un peu plus de recherche en ce qui concerne les droits de suite. On pourra ainsi mieux expliquer pourquoi ils ont été formulés de cette façon.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : J'ai une question supplémentaire. Si nous achetions une œuvre et qu'elle valait moins que le prix payé, proposez-vous que l'on devrait obtenir un remboursement de l'artiste? C'est insensé.

Mme Bauri : Non.

Le sénateur Tannas : Il faut que ce soit équitable, non? Dans les faits, si vous demandez au gouvernement de revenir sur un contrat, pourquoi ne serait-il pas juste de prévoir un remboursement également? Il y a un manque de prestige.

M. Julien : Si je ne m'abuse, les recettes provenant d'œuvres visuelles sont considérées comme des gains en capital. Si vous investissez dans une œuvre qui perd de sa valeur et que vous la revendez, vous pouvez obtenir un dédommagement pour votre perte en capital. Un processus existe déjà.

La présidente : J'aimerais poser une question complémentaire.

Have you looked at why some people buy art? There are those who are into art. They train and say, "This artist is going to go places, so I am going to invest in this person." They buy and buy, and the value goes up. They are part of making that artist better known and more prestigious.

There is a whole bunch of us who start out with very little money, and the artist has little money. He couldn't sell a thing and said, "Please, give me $10." Some 25 years later it's worth a couple of thousand dollars.

The motives of buying and selling come into it also. We hear about the big pieces, about the one found in the closet and all of that, but there are lots of people helping artists. How do we factor that in?

Perhaps you want to answer the question, or perhaps you just want to reflect on it. I am very curious. I plead ignorance in knowing this taxation scheme well enough and how it is applied.

Mr. Julien: I have a gut reaction. In my view, first and foremost, people should buy a work for the esthetic value, for the feeling of spiritual uplift they get when they contemplate the work of art. If on top of that there is a financial gain, that's great. If on top of that someone actually starts to speculate on works to make capital gains, in my view the speculation based on an artist's creative output or the artist's intellectual property. It would be reasonable that some of that would go back to the artist.

I guess that's up for debate.

Ms. Bauri: In addition, the basic process of how we have been envisioning how the ARR, the artist's resale right, would work is that between the seller and the buyer, after the primary sale, 2.5 per cent from the buyer and 2.5 per cent from the seller would therefore go to the artist. The threshold we are looking at are artworks of about $1,000 or more.

That's just to give you a bit of context, an idea of the rationale of how the artist's resale right would work. Both you and Mr. Julien have obviously made very good points about the purpose of why we would purchase art.

It's not so much an answer as it is just a comment.

Senator Bovey: Perhaps I may answer your question at least in part. There have been numbers of studies done over the years about why people buy art and why people show art.

Yesterday, I received a report from Hill Strategies Research, which I regularly get, on the topic of the social benefits of culture and the arts. The *Arts Research Monitor*, Volume 17,

Avez-vous cherché à déterminer pourquoi certaines personnes achètent des œuvres d'art? Il y a des gens qui aiment les arts. Ils suivent une formation et se disent: « Cet artiste a de l'avenir, je vais donc investir dans cet artiste. » Ils achètent, achètent, et la valeur augmente. Ils contribuent à faire connaître l'artiste et à le rendre plus prestigieux.

Puis, il y a de nombreuses personnes qui ont au début très peu d'argent, et l'artiste a très peu d'argent. Il ne réussit pas à vendre ses œuvres et dit: « S'il vous plaît, donnez-moi 10 $ ». Vingt-cinq ans plus tard, son œuvre vaut quelques milliers de dollars.

Les raisons d'acheter et de vendre entrent également en jeu. Nous entendons parler des œuvres majeures, des œuvres trouvées dans le fond d'un placard, mais il y a bien des gens qui aident les artistes. Comment est-ce que nous en tenons compte?

Vous voudrez peut-être répondre à ma question, ou peut-être seulement y réfléchir. Je suis très curieuse. Je plaide l'ignorance; je ne connais pas assez bien cette mesure fiscale ni la manière dont elle est appliquée.

M. Julien : Voici ma première réaction. À mon avis, les gens achètent une œuvre d'art d'abord et avant tout pour sa valeur esthétique, pour le sentiment d'élévation spirituelle qu'ils ressentent lorsqu'ils la contemplent. Si, en plus, ils peuvent réaliser un gain financier, c'est formidable. Si, ensuite, quelqu'un commence à spéculer sur les œuvres pour réaliser des gains en capital, à mon avis, cette spéculation est basée sur la production créatrice de l'artiste ou sur sa propriété intellectuelle. Il serait raisonnable qu'une partie de ce bénéfice revienne à l'artiste.

Je suppose qu'on pourrait en discuter.

Mme Bauri : En outre, voici comment nous envisageons le processus pour le droit de revente d'un artiste: après la première vente, l'acheteur et le vendeur verseraient chacun 2,5 p. 100 à l'artiste. Nous pensons que cela pourrait s'appliquer aux œuvres d'art d'une valeur de 1 000 $ et plus.

Cela vous donne un peu de contexte, une idée de la façon dont le droit de revente fonctionnerait. M. Julien et vous avez bien expliqué les raisons pour lesquelles les gens achètent des œuvres d'art.

Ce n'est pas réellement une réponse, mais plutôt une observation.

La sénatrice Bovey : Je puis peut-être répondre à votre question en partie. Diverses études ont été réalisées au fil des ans sur les raisons qui poussent les gens à acheter des œuvres d'art et à les exposer.

Hier, j'ai reçu un rapport de Hill Strategies Research, un abonnement que je reçois, sur le sujet des avantages sociaux de la culture et des arts. Le *Arts Research Monitor*, volume 17, nº 1,

Issue No. 1, included four major reports, some done by the federal government and some done by others. There is a lot of work in this regard.

The Chair: Just to that point, I am aware of some of it, but because we are doing the study and because putting it on the public record, it would be good to have some of that here to reflect and provide us with that information. This is what I was encouraging.

Senator Bovey: Before I ask my questions, I'd be very happy to forward to the clerk yesterday's email with these four reports.

That said, I want to take us in a different direction. The other comment I will make on what has been said so far is that we have to be cognizant that the largest percentage of working Canadians who live below the poverty line are our artists.

We are not really talking about a whole lot of money when we talk about resale rights and resale. That's something that needs to be taken into consideration.

I have two questions. I want to ask both of you how important you think international expos are for the presentation of Canadian work. I understand, for instance, that the UAE is hosting an international expo in 2020. Canada has not yet agreed to participate. Yet, going back, we can think of the number of really important international expos where Canadian art has risen to the international stage.

My first question is around what you feel the importance of these international expos are, knowing that they are different from major exhibitions, perhaps, or joint performances, maybe not so.

Mr. Julien: Historically, international expos have been very important in terms of their contribution to cultural diplomacy and the advancement of arts, science and culture in general.

In recent years, our trade and cultural strategies have, rather, focused on trade missions at conferences that gather industry practitioners rather than events such as international expos.

The reason why we are doing that is because the buyers, those who can hire Canadian artists to come abroad or purchase the works of Canadian artists, are at these industry conferences.

cite quatre grands rapports, dont certains sont réalisés par le gouvernement fédéral. Il se fait beaucoup de travaux à cet égard.

La présidente : En fait, je suis au courant de certains de ces rapports, mais comme nous faisons une étude et comme il importe d'avoir ces rapports au procès-verbal, j'aimerais qu'on les consigne et que le comité obtienne cette information officiellement. C'est exactement ce que j'espérais.

La sénatrice Bovey : Avant de poser mes questions, je confirme que je serais très heureuse de transmettre à la greffière du comité, le courriel d'hier citant ces quatre rapports.

Cela dit, je souhaite nous mener dans une autre direction. J'aimerais ajouter à ce qui a été dit jusqu'ici que nous devons être conscients du fait que la plus grande proportion de travailleurs canadiens qui vivent en deçà du seuil de pauvreté est nos artistes.

Nous ne parlons pas ici de beaucoup d'argent. Les droits de suite et de revente ne représentent pas énormément d'argent. Il faut se le rappeler.

J'ai deux questions à vous poser. D'abord, j'aimerais que vous me disiez tous les deux à quel point les expositions internationales sont importantes pour présenter les œuvres canadiennes. Je sais, par exemple, que l'UAE tient une exposition internationale en 2020. Le Canada n'a pas encore convenu d'y participer. Et pourtant, en rétrospective, on peut penser à la quantité d'expositions internationales vraiment importantes qui ont porté les œuvres canadiennes sur la scène internationale.

J'aimerais donc savoir tout d'abord quelle importance ont, à votre avis, ces expositions internationales, en sachant qu'elles sont différentes d'autres grandes expositions, peut-être, ou des représentations communes, peut-être pas tant.

M. Julien : De tout temps, les expositions internationales ont été très, très importantes pour leur contribution à la diplomatie culturelle et à l'avancement des arts, des sciences et de la culture en général.

Ces dernières années, nos stratégies commerciales et culturelles se sont plutôt concentrées sur les missions commerciales et les conférences qui rassemblent les professionnels de l'industrie, plutôt que des événements comme les expositions internationales.

La raison à cela, c'est que les acheteurs, ceux qui peuvent embaucher les artistes canadiens à l'étranger, ou acheter les œuvres d'artistes canadiens assistent à ces conférences du secteur.

The value, as I said, is definitely commercial. In a similar way, just as the international expos have been invaluable for the advancement of the art, those conferences and festivals can contribute to the advancement of the practice.

I mentioned how these trade missions in Australia have helped organizations move further in their thinking about reconciliation.

If this committee allows me, I would like to read some of the final reports we got from those trade missions to give you a sense of the tangible value they have had.

A presenting organization from the Jeanne & Peter Lougheed Performing Arts Centre in Alberta talked about a trade mission in Australia. He said that the trip provided an opportunity to strengthen our national network, to root international artists to spending several days to see work together and talk opportunities going forward.

He also said that they had a great amount of discussion centred on challenges facing Indigenous artists. It felt like a real change was happening with actions, not talk. These international discussions were invaluable.

Another presenter from the Oakville Centre for the Performing Arts said that the week in Brisbane hammered home that all Indigenous people around the world have been greatly affected by colonialism and suffered from a lack of empathy worldwide. "I literally was crying every day and putting together thoughts and ideas on how to be the best guiding presenter I could be. I vowed to supply the artists an empty canvas to create and not paint by number. More importantly, I vowed to listen, watch and learn. It was an emotionally draining week for sure but a very rewarding week as I have grown in my knowledge of Canadian Indigenous artists just a little bit larger."

Senator Bovey: As a follow up, and I could be wrong on the numbers, I think the commitment that arts have to be part of international sports events can be found at clauses 61 and 62 of the UNESCO agreement.

I'd like your thoughts as to whether you agree, but in my experience it has been really important that for the Commonwealth Games in Victoria in 1994, for instance, we brought over a number of Australian Aboriginal artists and paired them with Northwest Coast Aboriginal artists. The work that was done in studios and the subsequent exhibitions and sales were significant. That's another side to this.

L'intérêt, comme je le disais tout à l'heure, est donc décidément d'ordre commercial. De la même manière, dans la même mesure où ces expositions internationales ont joué un rôle déterminant dans l'avancement des arts, ces conférences et festivals peuvent contribuer à l'avancement de la pratique.

J'ai dit comment ces missions internationales en Australie ont aidé des organisations à progresser dans leur réflexion sur la réconciliation.

Si le comité me le permet, j'aimerais lire un extrait de rapports annuels que nous avons reçus de ces missions commerciales, pour vous donner une idée de la valeur tangible qu'elles représentent.

Un représentant d'un organisme participatif du Jeanne & Peter Lougheed Performing Arts Centre de l'Alberta a parlé d'une mission commerciale en Australie. Il disait que le voyage a constitué une occasion de renforcer notre réseau national et d'encourager les artistes internationaux qui ont pu passer quelques jours à travailler ensemble et à discuter des possibilités à venir.

Il a également dit qu'ils ont beaucoup discuté des défis auxquels les artistes autochtones font face. Cela a donné l'impression qu'un réel changement se produisait, avec des gestes et pas seulement des paroles. Ces discussions internationales ont été inestimables.

Un autre participant du Oakville Centre for the Performing Arts a dit que lors de la semaine passée à Brisbane, on a insisté sur le fait que les peuples autochtones du monde entier ont été gravement touchés par le colonialisme et ont souffert de manque d'empathie partout dans le monde. « J'ai littéralement pleuré tous les jours et j'ai réfléchi à ce que je pouvais faire pour être le plus inspirant possible. Je me suis engagé à fournir un canevas vide aux artistes pour qu'ils créent et non pas de la peinture à numéros. Plus important encore, je me suis engagé à écouter, à regarder et à apprendre. Cela a été bien évidemment une semaine très difficile émotivement parlant, mais également très gratifiante, puisque j'en ai appris davantage sur les artistes autochtones canadiens. »

La sénatrice Bovey : J'ai une question supplémentaire. Je me trompe peut-être dans les chiffres, mais je crois que l'engagement voulant que les arts fassent partie des manifestations sportives internationales se trouve aux articles 61 et 62 de l'accord de l'UNESCO.

Êtes-vous d'accord avec cet engagement? Selon mon expérience, lors des Jeux du Commonwealth à Victoria en 1994, il a été très important d'inviter des artistes aborigènes australiens, afin de les jumeler avec des artistes autochtones de la côte du Nord-Ouest. Le travail qu'ils ont accompli dans les studios de même que les ventes et les expositions qui en ont découlé ont été considérables. C'est un autre aspect de la question.

I want to move to another question. We have an indemnification program in Canada so that our art and other museums can bring in major international exhibitions whereby the insurance costs above a certain amount will be indemnified. This has been wonderful for presenting international work to Canadian audiences.

Tell me if you are aware of countries elsewhere in the world that have indemnification programs which would benefit from bringing major exhibitions of Canadian art to other countries. Canadian art is now a bit better known, thanks to exhibitions that have been in Dulwich and Paris.

Can you talk about the need for other countries, or do they have indemnification programs to help the circulation of high-end Canadian art?

Mr. Julien: It is a good question and one that goes beyond my area of expertise. I will turn to my colleague, who may have better knowledge in this area.

Ms. Bauri: You may have to pare down the question for me just a bit.

Senator Bovey: Canada has the Indemnification Act. I can't remember whether it's three or five parts of the country, but if an exhibition is touring, such as a Chagall exhibition or a Picasso exhibition, the insurance rates are far too high for Canadian institutions to pay. The institutions pay up to a certain value and the Canadian government indemnifies beyond that.

For a major Group of Seven exhibition, for a Riopelle, a Borduas or a Mary Pratt exhibition or for those who are known internationally, are there indemnification programs in law in other international countries that will make it easier for Canadian art to go abroad? Or, should we be looking at having international discussions?

We've done this to bring art from other countries to the Canadian audiences, and what about getting Canadian art to international audiences?

Ms. Bauri: I would have to take that back.

Senator Bovey: Perhaps you could take it back.

Madam Chair, I think that is a question worth looking at because it ties in with some of the cross-border issues that I know our artists are having, especially printmakers taking their work across the borders. There is a lack of understanding, for instance, of the work of Bill Reid and Robert Davidson, major artists working in print. A lot of the border control people aren't aware that they are not just posters or PR material.

J'aimerais vous poser une autre question. Au Canada, il existe un programme d'indemnisation qui permet à nos musées d'art et autres musées de faire venir de grandes expositions internationales. En vertu de ce programme, si les frais d'assurance dépassent un certain montant, il y aura indemnisation. C'est un programme exceptionnel qui a permis de présenter des œuvres internationales aux Canadiens.

Savez-vous si d'autres pays ont des programmes d'indemnisation qui rendraient la venue de grandes expositions d'art canadien avantageuse? L'art canadien est désormais un peu plus connu, grâce à des expositions qui ont été organisées à Dulwich et à Paris.

Qu'en est-il des besoins d'autres pays? Ont-ils des programmes d'indemnisation pour favoriser la diffusion de l'art canadien haut de gamme?

M. Julien : C'est une bonne question, qui va au-delà de mes compétences. Je laisserais ma collègue répondre, qui pourrait avoir davantage de connaissances en la matière.

Mme Bauri : Pourriez-vous préciser la question?

La sénatrice Bovey : Le Canada a une loi sur l'indemnisation. Je ne me souviens pas si elle s'applique à trois ou cinq régions du pays, mais s'il existe une exposition itinérante, sur Chagall ou sur Picasso par exemple, les taux d'assurance sont beaucoup trop élevés pour ce que les établissements canadiens peuvent payer. Les établissements paient jusqu'à un certain montant, mais au-delà de ce montant, c'est le gouvernement canadien qui fournit une indemnisation.

Existe-t-il des programmes d'indemnisation régis par la loi dans d'autres pays, afin de favoriser la diffusion de l'art canadien? Je pense aux artistes qui sont connus à l'international, comme le Groupe des Sept, Riopelle, Borduas ou Mary Pratt. Sinon, devrions-nous entamer des discussions internationales à cet égard?

Le programme canadien a été créé pour que les Canadiens aient accès à l'art d'autres pays. Qu'en est-il de l'accès à l'art canadien à l'étranger?

Mme Bauri : Je vais devoir vérifier.

La sénatrice Bovey : Ce serait bien que vous vérifiiez.

Madame la présidente, je crois que c'est une question qui mérite notre attention, car elle rejoint certains des problèmes transfrontaliers auxquels nos artistes font face. Je pense surtout aux graveurs. Par exemple, certains ne comprennent pas le travail de Bill Reid et de Robert Davidson, qui sont des artistes importants dans le domaine. Bien des douaniers ne comprennent pas que leurs œuvres ne sont pas que de simples affiches ou du matériel publicitaire.

This goes in with the indemnification and cross-border shipping of works of art. These are serious issues that we need to look at.

The Chair: Perhaps we could even think of some other witnesses.

You're talking about large exhibitions. Part of the problem is that some of the smaller places would like to have at least one or two pieces, and they run into the same problems.

If we're worried about a national exhibition, of course, it would be the Riopelles, et cetera. I have been part of where we've actually highlighted one painting because that's all we could afford. Two would have been even better, twice as much. There is excitement around having that, and you can build other components of the shows. It's always the costs.

Senator Bovey: The insurance costs, which tie into the resale rights. You can compound all this, but I think if we can break it into its component parts it will be much easier for the world to understand.

The Chair: We have been talking about taxation and about simplification of regulations, if I can call it that.

There are two parts. You want certainly to get more benefit into the hands of the artists in various ways, and then you want less regulation. That certainly is laudable, but we have to figure out how we get there.

Perhaps you have any further thoughts on both of those. I think it would be very important to match it to what other like-minded countries are doing so that our capabilities are the same.

I wanted you to comment on two things. One is that in the old days art was either visual or dance or song or records, maybe. We have developed a lot of new things that I don't even know exist: games and ongoing creativeness with the technologies.

There has been quite an emphasis by governments, and that is a good thing. The government has announced that it helps the economy and trade.

Is that the direction we should be going in, or should we continue to promote art for art's sake, as opposed to tying it to trade initiatives?

Mr. Julien: My area of expertise is obviously not video games, so I cannot comment on that. I think it would be slightly inappropriate for me to make comments as to the respective and comparative values of video gaming versus traditional Aboriginal art forms.

C'est relié à l'indemnisation et l'expédition transfrontalière des œuvres d'art. Il s'agit de problèmes graves sur lesquels nous devons nous pencher.

La présidente : Nous pourrions peut-être penser à d'autres témoins à entendre.

Vous parlez de grandes expositions. C'est aussi un problème pour les petits établissements qui voudraient exposer une ou deux œuvres d'art.

Si on pense aux expositions nationales bien sûr, on pense aux Riopelle, et cetera. Lors d'une exposition, nous avons mis l'accent sur un tableau parce que c'est tout ce que nous pouvions payer. Deux tableaux, cela aurait été encore mieux, mais deux fois plus cher. Ces pièces suscitent de l'enthousiasme et on peut y greffer d'autres œuvres, mais tout est une question de coûts.

La sénatrice Bovey : Les coûts d'assurance sont liés au droit de revente. On peut regrouper les choses, mais je pense que les diviser en ses différentes composantes rendrait la compréhension plus facile.

La présidente : Nous avons parlé d'impôt et de simplification de la réglementation, si on peut parler ainsi.

Deux choses : on veut certainement créer plus de retombées pour les artistes, puis on souhaite moins de réglementation. Des objectifs louables, mais il faut déterminer la manière de les atteindre.

Peut-être avez-vous quelque chose à ajouter sur ces deux points. Je pense qu'il serait important de faire comme d'autres pays aux vues semblables pour que nos capacités soient les mêmes.

J'aimerais vous entendre sur deux choses. D'abord, autrefois, l'art était visuel ou était de la danse, de la chanson ou des disques. Des tas de nouveautés ont vu le jour depuis sans que j'en connaisse l'existence: des jeux et autres créations technologiques.

Les gouvernements mettent beaucoup l'accent sur la chose, ce qui est très bien. Le gouvernement a annoncé que c'était bon pour l'économie et le commerce.

Est-ce l'orientation qu'il convient d'adopter ou devrions-nous continuer à promouvoir l'art pour sa valeur intrinsèque, plutôt qu'en tandem avec des initiatives commerciales?

M. Julien : Manifestement, je ne suis pas un spécialiste des jeux vidéo, donc je suis mal placé pour me prononcer. J'estime qu'il serait déplacé que je fasse des commentaires sur la valeur respective et comparative des jeux vidéo par rapport aux formes d'art traditionnel autochtone.

We have been extremely pleased to see that the performing and visual arts have been included or integrated into Canada's creative strategy announced by Minister of Canadian Heritage last fall.

There is definitely a value in terms of trade. Statistics came out recently about trade. The Culture Satellite Account released its first set of trade figures for cultural products. On the performing arts alone, which would definitely be one of the traditional kinds, the trade amount was significant. I would be happy to provide you with the exact number. I couldn't quite register it and memorize it, but there is a trade value.

There are other purposes, definitely. Our artists grow when they have opportunities to go abroad and meet other artists who do similar work. In Canada, a country in which one out of five Canadians was born in a different country, many of our artists practise art forms based on cultures existing elsewhere around the world.

For those artists to have the opportunity to meet with similar practitioners, either in those countries or here in Canada, is invaluable for their growth. As we consider cultural diplomacy strategies, this has to be part of the mix and not just the trade aspect of it.

In answer to your comment about seeking relief and then requesting royalties, if the purpose of this committee is to study cultural diplomacy, we have to look at it from the lens of reciprocity. What really matters there is not so much the relief itself but the reduction of barriers that get in the way of reciprocity, and the harmonization of regulations where the regulations are significantly different between Canada and our trade partners.

[*Translation*]

Senator Cormier: The question of arts and culture, as it relates to cultural diplomacy, is a vast field of study. There are tax issues, international agreement issues, intellectual property issues, reciprocity issues, and barrier reduction issues that are involved. There are so many issues. Some issues are specific to different artistic disciplines.

We're currently thinking about how we could formulate recommendations to the government about developing a broad cultural diplomacy strategy, which would allow for better coordination. Do you have any ideas about this? We know that the Canada Council for the Arts and Global Affairs Canada are involved. Do you have an idea of how we might ensure the development of a cultural diplomacy strategy?

Mr. Julien: Thank you for the question. You've had the opportunity to hear other witnesses talk about the important role of cultural attachés. The government has already enlisted trade

Nous avons été ravis de constater que les arts d'interprétation et arts visuels étaient inclus dans la stratégie créative du Canada, annoncée par la ministre du Patrimoine canadien à l'automne dernier.

Il existe effectivement une valeur commerciale. Des statistiques récemment parues le confirment; le Compte satellite sur la culture a publié un premier ensemble de chiffres pour les produits culturels. Du côté des arts d'interprétation seulement, soit un type traditionnel d'exportation artistique, le chiffre pour les échanges commerciaux était important. Je me ferai un plaisir de vous transmettre le chiffre exact, car je ne l'ai pas vraiment mémorisé.

Cela dit, il y a d'autres objectifs. Nos artistes peuvent se développer, quand ils ont l'occasion d'aller à l'étranger et de rencontrer d'autres artistes dans le même type de domaine. Au Canada, pays où un habitant sur cinq est né ailleurs, nombreux sont les artistes qui pratiquent des formes artistiques axées sur des cultures existant ailleurs dans le monde.

Pour ces artistes, avoir l'occasion de rencontrer des artistes pratiquant les mêmes arts, soit dans les pays d'origine, ou ici au Canada, est vraiment précieux. C'est quelque chose à garder à l'esprit lorsqu'on envisage des stratégies de diplomatie culturelle, outre l'aspect des échanges commerciaux.

En réponse à votre observation sur les demandes d'aide et de redevances, si le comité a pour objectif d'étudier la diplomatie culturelle, il faut l'envisager dans une perspective de réciprocité. L'important n'est pas simplement l'aide en soi, mais la réduction des barrières nuisant à la réciprocité et à l'harmonisation de la réglementation quand des différences considérables existent entre le Canada et nos partenaires commerciaux.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : La question des arts et de la culture, en ce qui a trait à la diplomatie culturelle, est un vaste champ d'études. On parle de fiscalité, d'ententes internationales, de propriété intellectuelle, de réciprocité et de réduction des barrières. Il y a énormément d'enjeux. Certains enjeux sont spécifiques aux différentes disciplines artistiques.

On réfléchit en ce moment à la façon dont on pourrait formuler des recommandations au gouvernement sur le développement des principaux axes d'une stratégie de diplomatie culturelle, qui pourrait assurer la coordination. Avez-vous des idées à ce sujet? Nous savons que le Conseil des arts du Canada et Affaires mondiales Canada sont impliqués. Avez-vous une idée de la façon dont on pourrait assurer le développement d'une stratégie de diplomatie culturelle?

M. Julien : Merci de la question. Vous avez eu l'occasion d'entendre d'autres témoins vous parler de l'importance du rôle des attachés culturels. Déjà, le gouvernement a engagé des

commissioners in our missions abroad and has chosen as part of that effort, to use local resources rather than hiring Canadians, who don't know the market, and sending them abroad. This strategy seems to be bearing fruit. Of course, people hired abroad understand the local market, which is very valuable. They are now in the process of acquiring expertise from the Canadian arts sector, which is another essential factor.

commissaires chargés du commerce dans nos missions à l'étranger et a choisi, dans le cadre de cet effort particulier, de recourir à des ressources locales plutôt que d'embaucher des Canadiens, qui ne connaissent pas le marché, et de les envoyer à l'étranger. Cette stratégie semble commencer à porter ses fruits. Bien sûr, les personnes embauchées à l'étranger connaissent leur marché local, ce qui est très précieux. Elles sont maintenant en processus d'acquisition de l'expertise du secteur des arts canadiens, ce qui est une autre composante essentielle.

We spoke about trade missions. These trade missions are essential. Sometimes, these are large-scale trade missions like the Minister of Canadian Heritage's mission in China. Sometimes, these are smaller missions funded by the Canada Council for the Arts or by Canadian Heritage. In either case, they're beneficial.

Nous avons parlé des missions commerciales. Ces missions commerciales sont essentielles. Parfois, ce sont de vastes missions commerciales comme celle de la ministre du Patrimoine canadien en Chine. Parfois, ce sont des missions de plus petite envergure financées par le Conseil des arts du Canada ou par Patrimoine canadien. Dans tous les cas, on en tire des bienfaits.

The benefits are not always immediate. In the performing arts, for example, tours do not take place right away, but in subsequent years. Some aspects also remain following the tours. Tours wrap up, but relationships built with arts organizations abroad do not fade away. They remain and may give rise to other exchanges, like co-productions or other tours. Trade missions are important as well for sharing knowledge and reinforcement. When we send a trade mission abroad — be they presenters or exhibition curators — we send a group of people who often do not know each other very well. It is an opportunity to strengthen our Canadian networks. We send out people from across the country who rarely have the opportunity to meet and who will work more effectively together upon returning to Canada.

Ces bienfaits ne sont pas toujours immédiats. Dans le domaine du spectacle, par exemple, la tournée ne se produit pas tout de suite, mais plutôt dans les années subséquentes. Il y a aussi des éléments qui demeurent au-delà de la tournée. Une fois la tournée terminée, les relations bâties avec des organismes artistiques à l'étranger ne tarissent pas. Elles demeurent et peuvent parfois donner lieu à d'autres échanges, telles les coproductions ou d'autres tournées. Les missions commerciales sont aussi importantes sur le plan du partage des connaissances et du renforcement. Lorsqu'on envoie une mission commerciale à l'étranger — que ce soit un diffuseur de spectacles ou un commissaire d'expositions —, on envoie un groupe de personnes qui, parfois, ne se connaissent pas beaucoup. C'est une occasion de renforcer nos circuits canadiens. On envoie des gens de partout au Canada, qui ont peu d'occasions de se rencontrer et pourront travailler ensemble et être plus efficaces dès leur retour au Canada.

Senator Cormier: This question is a bit simplistic, but who should coordinate that? As you said, the cultural attachés know their fields, but not Canada. How do we coordinate that?

Le sénateur Cormier : C'est une question un peu simpliste, mais qui devrait coordonner cela? Comme vous l'avez dit, les attachés culturels ont une connaissance de leur milieu, mais pas de connaissances canadiennes. Comment faire pour coordonner cela?

Mr. Julien: As regards the attachés, that would be a question for the Department of Global Affairs. As for the trade missions and initiatives abroad, rest assured that the artistic industry is more than willing to coordinate these efforts. When the government allocates funding to set up trade missions, it isn't fully capable of dictating how the money will be spent. It must call upon organizations that subsequently put forth proposals. It is important to ensure there is consistency. I can confirm that discussions are currently underway to equip the industry with a more consistent strategy for using these resources.

M. Julien : En ce qui concerne les attachés, ce serait une question à poser au ministère des Affaires mondiales. Quant aux missions commerciales et aux invitations à l'étranger, je tiens à vous assurer que le secteur des arts a une volonté de coordonner par lui-même ces efforts. Lorsque le gouvernement octroie des sommes à la création de missions commerciales, il n'a pas tout à fait la capacité de dicter comment l'argent sera dépensé. Il doit faire appel à des organismes qui vont ensuite aller de l'avant avec leurs propositions. Il est important d'assurer une certaine cohérence. Je tiens à vous confirmer que des discussions sont en cours en ce moment afin de permettre au secteur d'avoir une stratégie plus cohérente dans l'utilisation de ces ressources.

[*English*]

Senator Bovey: I have a follow-up question on NAFTA. You talked obviously about mobility. I want to push the mobility a bit further.

In the former NAFTA, for artists going into the U. S. for a residency for a year or two years, as I understand it, they were eligible as long as they were going to academic institutions. If they were going to another kind of institution that was not listed as a reciprocity in the NAFTA, it was not allowed.

Is that your interpretation of it? Is this one of the issues you have put forward to the NAFTA discussions that are, as you say, coming to a close?

Mr. Julien: I believe you are right. When artists seek to enter the U.S., they typically do not need visas because they are technically visa exempt under NAFTA; but they need a certification that they belong to a certain qualification of visa holders. This requires them to do a visa application in the end.

Senator Bovey: They can visit without earning any money, but if they are there on a residency for which they are paid. Is that part of discussion you brought forward this time?

Mr. Julien: It is. Under certain statuses it is possible, with the B-2 visa, to go to the U. S. to meet and do business, as long as you don't earn money. If you earn money, then you need either an O or P visa in which you have to list exactly what you will be doing, where and with whom. Once you get it you cannot change it, which is a problem, because sometimes you have crossed the border and new opportunities come up and you are stuck. That's your framework.

We have been proposing, by acknowledging live performance artists as business professionals, that they be allowed to come to the port of entry and show documentation on their qualifications, their contractual engagements and their belonging to a union. They would just be allowed to enter under the TN status.

This presents certain risks because you show up at the port of entry and you are not entirely sure. It's possible, even though this was granted, that some organizations for the benefit of certainty might still want to fall back on the old process.

We have to see if negotiations come to an end. Will we have a new agreement? Will this part of it? How will roll out. We have been carefully thinking about the details of such a policy and how it would work on the administrative side of things, but a lot still has to be figured out.

[*Traduction*]

La sénatrice Bovey : J'ai une autre question sur l'ALENA. Vous avez évidemment parlé de mobilité et j'aimerais en savoir plus.

L'ancienne version de l'ALENA, selon ma compréhension, prévoyait que les artistes en résidence aux États-Unis pendant une ou deux années étaient admissibles s'ils collaboraient avec un établissement universitaire. La réciprocité ne s'appliquait pas aux résidences dans d'autres types d'établissements en vertu de l'ALENA, cela n'était pas permis.

Est-ce que cela correspond à votre interprétation? S'agit-il d'un des problèmes que vous avez présentés dans le cadre des discussions de l'ALENA qui, comme vous le dites, tirent à leur fin?

M. Julien : Je crois que vous avez raison. Les artistes qui veulent entrer aux États-Unis n'ont habituellement pas besoin de visa parce qu'ils profitent techniquement d'une exception en vertu de l'ALENA, ils ont toutefois besoin d'une attestation confirmant qu'ils appartiennent à une certaine catégorie de détenteurs de visa. Au final, ils doivent présenter une demande de visa.

La sénatrice Bovey : Ils peuvent y entrer s'ils ne tirent pas de revenus de leur visite, mais c'est autre chose s'ils sont rémunérés pendant la résidence. En avez-vous parlé lors des dernières discussions?

M. Julien : Oui. Conformément à certains statuts, un artiste peut se rendre aux États-Unis avec un visa B-2 pour des rencontres d'affaires, tant qu'il n'est pas rémunéré. Sinon, il faut un visa O ou P pour lesquels il faut énumérer toutes les activités prévues, où, quand et avec qui. Une fois le visa obtenu, il est impossible d'apporter des changements, ce qui pose problème parce qu'une fois là-bas, de nouvelles possibilités se présentent et on est coincé. Voilà le cadre.

Nous avons proposé qu'en reconnaissant les artistes de scène comme des gens d'affaires, on leur permettrait de se présenter au point d'entrée et d'y montrer des documents confirmant leurs qualifications, leurs engagements contractuels et leur appartenance à un syndicat. Ils pourraient entrer avec un visa TN.

Voilà qui comporte certains risques parce qu'on se présenterait au point d'entrée sans être entièrement certain. Même si cette demande est acceptée, peut-être que par certitude certains organismes préféreraient s'en tenir à l'ancien système.

Il faudra voir si les négociations prennent fin. Avons-nous un nouvel accord? Cette modalité en fera-t-elle partie? Comment sera-t-elle mise en œuvre? Nous avons beaucoup réfléchi aux détails que supposerait une telle politique et au fonctionnement administratif, mais beaucoup reste à faire.

The Chair: We've touched on a lot of areas, and it has been very helpful. What we need is more witnesses, I think. We will try to do an in-depth study on cultural diplomacy from all angles.

As we proceed in our study, if there are other areas that you would like to bring to our attention, any reflections that you have on Global Affairs or suggestions of contacts, relationships, rules or opportunities that could be built, we will certainly follow up. I know we put you under scrutiny on some issues that perhaps we should put to the Finance Department and others, and we intend to do so.

We're inviting you to continue to dialogue with us. Thank you for being here today.

(The committee adjourned.)

La présidente : Nous avons abordé de nombreux sujets et cela a été très utile. Nous avons besoin d'entendre plus de témoins, je crois. Nous allons tenter d'étudier la diplomatie culturelle plus en profondeur et sous tous les angles.

Pendant que nous poursuivons notre étude, si vous voulez attirer notre attention sur d'autres questions, ou si vous avez des réflexions au sujet d'Affaires mondiales ou des suggestions de contacts, de relations, de règles ou d'occasions à créer, n'hésitez pas à nous en faire part et nous allons assurément faire un suivi. Je sais que nous vous avons posé des questions destinées plutôt au ministère des Finances et à d'autres, mais nous avons l'intention de les leur poser.

Nous vous invitons à poursuivre le dialogue avec nous. Merci d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, April 25, 2018

Canada Border Services Agency:

Jennifer Lutfallah, Director General, Enforcement and Intelligence Programs.

Health Canada:

Eric Costen, Director General, Cannabis Legalization and Regulation Secretariat;

David Pellmann, Executive Director, Office of Medical Cannabis .

Thursday, April 26, 2018

Canadian Arts Coalition:

Frédéric Julien, Co-chair.

Canadian Artists' Representation:

Renuka Bauri, Communications and Advocacy Director.

TÉMOINS

Le mercredi 25 avril 2018

Agence des services frontaliers du Canada :

Jennifer Lutfallah, directrice générale, Programmes d'exécution de la loi et du renseignement.

Santé Canada :

Eric Costen, directeur général, Secrétariat de la légalisation et de la réglementation du cannabis;

David Pellmann, directeur exécutif, Bureau du cannabis médical.

Le jeudi 26 avril 2018

Coalition canadienne des arts :

Frédéric Julien, coprésident.

Le Front des artistes canadiens :

Renuka Bauri, directrice aux communications et à la promotion des droits.